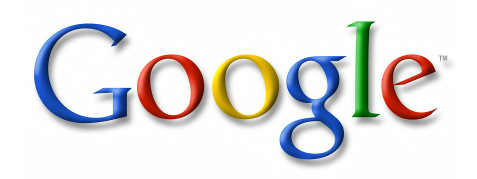




DE LA NÉCESSITÉ

D'ÉTUDIER

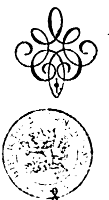
LA FRANC-MAÇONNERIE,

PAR

Amand Neut.

« Aucun homme d'État ne connaît son époque; il ignore les causes des événements qui s'accomplissent sur le terrain de la plus haute politique : il ne voit que des faits dont il n'aura jamais l'intelligence, et en présence desquels il ne saura quel parti prendre, — s'il n'étudie à fond et ne comprend parfaitement l'Ordre des Francs-Maçons dans son essence intime et dans ses actes. » *(De la Franc-Maçonnerie* par M. Eckert.)

« Quand Dieu n'a plus que des droits méconnus et trahis, l'homme n'a plus que des devoirs problématiques ou même imaginaires. Et quand l'homme n'a plus que des devoirs pareils, savez-vous ce que c'est que la société? C'est un affreux pêle-mêle d'intérêts ardents et menacés, d'intelligences qui cherchent leur route et de volontés qui brisent tous les freins. Alors il ne faut plus qu'un des mille accidents dont la vie des peuples est remplie, pour que le désordre passe des idées dans les faits, et que la société, ne sachant, ne voulant ou ne pouvant plus défendre ce qui s'en va, présente les armes à ce qui veut venir, et qu'ainsi tout un ensemble d'institutions s'abîme dans un suprême écroulement. » (Mgr. Darboy, *archevêque de Paris, à Notre-Dame le 30 Mars* 1869.)



GAND,

Chez l'AUTEUR, rue du Gouvernement, 11.

BRUGES,

Chez Edouard NEUT, rue Nord du Sablon.

1870.

Il est à regretter que les Académies, les Universités et autres sociétés savantes n'aient jamais mis dans le programme de leur concours la question souverainement intéressante de la Franc-Maçonnerie. Cela est surtout à regretter pour la Belgique, où cette secte tient le haut du pavé et en main le timon du gouvernement. Si, comme elle s'en plaint, la classe des lettres de notre Académie reçoit si peu de mémoires en réponse aux questions qu'elle pose, n'est-ce point parce que les questions posées ne présentent pas assez d'intérêt et d'actualité? Parmi celles qu'en 1868 elle a mises au concours pour 1870, se trouvent les suivantes : « Rechercher les causes qui amenèrent pendant le douzième et le treizième siècle l'établissement des colonies belges en Hongrie et en Transylvanie; exposer l'organisation de ces colonies et l'influence qu'elles ont exercée sur les institutions politiques et civiles ainsi que sur les mœurs et les usages des pays où elles furent fondées. » Et cette autre question : « Faire l'histoire des relations politiques et administratives qui ont existé entre la Belgique et le comté de Bourgogne jusqu'à la conquête de ce dernier pays par la France. » Vient ensuite celle-ci : « Faire

l'histoire du droit de chasse et de la législation de la chasse dans le pays de Liége, et ajouter à cette histoire des notions sur le même sujet en France, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande. »

Au lieu de questions de ce genre, l'Académie n'attirerait-elle pas plus l'attention du public et n'exciterait-elle pas plus le zèle des écrivains si elle en posait dans le genre des suivantes :

« Examiner le fondement et la valeur des éloges que les Francs-Maçons donnent à leur société sous le rapport de son origine, de sa nature, du but qu'elle se propose, des moyens qu'elle emploie et des effets qu'elle produit. » Et vice-versâ : « Examiner le fondement et la valeur du blâme que les adversaires de la Franc-Maçonnerie lui infligent sous le même quintuple rapport de son origine, de sa nature, etc. »

Certes, bien des concurrents entreraient en lice et on n'aurait plus à se plaindre de la stérilité des concours. Convenablement traitées, ces questions auraient un excellent résultat. L'Académie aurait bien mérité de la patrie, et les lauréats, entourés de la reconnaissance publique, seraient largement récompensés de leurs travaux et jugés dignes d'une médaille d'or du plus grand module.

Le prince de Ligne proposa, il y a quelques années, un prix de plusieurs milliers de francs pour celui qui ferait la meilleure histoire de Bruxelles. N'y aurait-il pas quelqu'autre favori de la fortune, quelqu'autre

sénateur ou représentant, le F.·. Van Schoor, par exemple, ou le F.·. de Kerckhove-Delimon, qui fût disposé à faire la même largesse à l'écrivain qui traiterait le sujet tout autrement intéressant de la Franc-Maçonnerie? D'ailleurs, ce ne serait que prudence. Ceux qui possèdent doivent être sur leurs gardes. Car si le principe maçonnique de l'*Égalité* prévaut dans les masses, la logique des masses demandera que le niveau égalitaire passe sur toutes les fortunes comme sur tout le reste et que les sénateurs deviennent ouvriers. — Un compagnon de l'*Internationale,* le F. Arnould, en avertit dernièrement les doctrinaires qu'il comparait à une poule qui aurait couvé l'œuf d'une aigle et qui s'apercevrait qu'elle a fait éclore un être appelé à la détruire. (Voir le numéro du 11 Mai 1869 du *Journal de Gand,* feuille patronnée par le F.·. de Kerckhove-Delimon.)

Afin de mieux faire ressortir l'intérêt que présente ce sujet et d'engager l'Académie royale à le porter sur son prochain programme, nous mettrons ici sous les yeux de nos lecteurs une esquisse, d'un côté, des éloges que les Maçons donnent à leur institution, et, de l'autre côté, du blâme que lui infligent ses adversaires. Les premiers prétendent que la Franc-Maçonnerie forme la société la plus noble et la plus utile qui ait jamais existé, qu'elle est digne de l'admiration des peuples et qu'elle mérite la gratitude du genre humain pour l'inappréciable bien qu'elle lui fait. Les seconds, loin de souscrire à ces éloges, soutiennent que la Maçonnerie est tout le contre-pied de ce qu'elle prétend être et qu'elle fait tout le contraire de ce qu'elle avance : d'où ils concluent que,

contrairement aux louanges que ses suppôts lui prodiguent, elle mérite la haine de tous les gens de bien et l'exécration du monde entier.

Les deux syllogismes suivants présentent à la fois la forme sous laquelle l'Académie pourrait poser les questions, l'idée du travail à faire d'après la manière de voir des concurrents, la conclusion qu'ils en tireraient et qui, à leur point de vue, en serait le résumé.

PREMIER SYLLOGISME,

PAR UN DÉFENSEUR DE LA LOGE.

La Franc-Maçonnerie est :

1. Une société qui descend de cette noble corporation d'architectes-constructeurs, de ces grands génies et de ces hautes intelligences qui, au moyen âge, ont élevé nos basiliques, nos hôtels de ville, nos halles et autres édifices monumentaux qui aujourd'hui encore font la gloire et l'orgueil de nos cités;

2. Qui porte en tête de sa devise le grand mot de *Liberté,* parce qu'elle a pour but de gratifier de ce noble don les individus et les nations;

3. Qui au mot de *Liberté* joint celui d'*Égalité,* parce qu'elle vise à élever au même niveau tous les hommes, sans distinction de rangs, de fortune, de nation, de couleur;

4. Qui associe aux mots de *Liberté* et d'*Égalité* le mot si doux de *Fraternité,* parce qu'elle vise à faire de tous les peuples du monde un seul peuple de Frères, une seule famille ;

5. Qui exerce la philanthropie avec autant de succès que de dévouement et rend par là à l'humanité d'inappréciables services ;

6. Qui déploie un zèle ardent pour l'instruction, qu'elle a soin de dégager de toute superfétation religieuse, dans la conviction qu'elle arrivera un jour, quand tout le monde saura lire, écrire et calculer, à bannir le crime de la société humaine, à faire chômer les tribunaux, à rendre le code pénal une lettre morte, à désapprendre aux peuples les soulèvements, les grèves et les guerres, à fermer à tout jamais le temple de Janus et à transformer ce bas monde en un Élysée ;

7. Qui, laissant là les fantasmagories idolâtres dans lesquelles se complaisent les autres religions et notamment la religion catholique, célèbre avec une grande simplicité, aux époques des solstices et des équinoxes, les fêtes de la Nature ;

8. Qui rejette tous les dogmes fabriqués par les inventeurs des religions positives et ne reconnaît que le grand principe de la Nature, qu'elle invoque sous le nom de *Grand Architecte de l'Univers ;*

9. Qui, admettant toutes les morales, la morale de tous les peuples, sans en exclure aucune, professe la morale universelle, la morale par excellence, et qui, en

outre, embrassant dans son sein toutes les religions, sans en exclure aucune, professe la religion universelle, la religion par excellence;

10. Qui fournit à l'État les fonctionnaires les plus éclairés, les juges les plus intègres et les défenseurs de la patrie les plus fidèles;

11. Qui est le plus ferme appui des rois, des princes et des gouvernements par les lumières dont elle entoure l'État et par l'esprit de civilisation et de progrès dont elle est animée.

Certes, une société qui réunit toutes les qualités que nous venons d'énumérer, est bien la société la plus noble, la plus utile aux peuples, aux rois et aux gouvernements, la plus morale, la plus vertueuse, la plus digne d'être bénie du *Grand-Architecte de l'Univers* et de l'humanité toute entière.

Or telle est la société maçonnique. Elle réalise au suprême degré l'idée que nous avons donnée d'une société parfaite. Éminemment civilisatrice, émancipatrice, progressiste, la Franc-Maçonnerie s'occupe des objets les plus nobles et produit les effets les plus heureux. Seule elle reconnaît à l'homme la dignité qu'il tient de la nature; seule elle lui restitue ses droits primordiaux que la superstition lui avait ravis pour en investir des divinités imaginaires. Il s'ensuit qu'elle l'emporte de loin sur toutes les autres sociétés, civiles, politiques, morales ou religieuses qui aient jamais existé, et que le Fr. De Wargny, dans le discours qu'il adressa

le 23 avril 1820 à la loge de l'*Espérance* de Bruxelles, avait grandement raison de prononcer les paroles suivantes : « Plus on approfondit la science et la morale maçonniques, plus on doit se convaincre que l'Ordre maçonnique est la société la plus noble, la plus sublime, la plus pure et la plus belle qui ait jamais existé ou qui puisse jamais exister dans l'univers. »

Donc, la société maçonnique mérite d'être appelée, je ne dis pas *divine* (le Franc-Maçon laisse le surnaturel au stupide vulgaire qui croit et ne raisonne pas), mais, dans toute la force du mot, HUMAINE, fondée comme elle est sur la nature de l'homme, sur les conceptions de l'homme et en dehors de toutes les idées religieuses que le fanatisme a semées dans le cœur de l'homme et que la crédule bigotterie a sottement regardée comme venant d'en haut, comme fondées et vraies (1).

(1) Les différentes assertions que nous venons de rapporter se rencontrent presque à chaque page dans les livres et revues maçonniques, spécialement dans les ouvrages qui sont de provenance allemande.

DEUXIÈME SYLLOGISME,

PAR UN ANTAGONISTE DE LA LOGE.

Examinons froidement et impartialement les éloges donnés à la secte maçonnique.

Elle prétend mensongèrement descendre des architectes-constructeurs qui, au moyen-âge, ont bâti nos belles cathédrales et autres édifices monumentaux (1).

(1) L'ordre maçonnique ne descend pas plus des Maçons que l'ordre de la Jarretière ne descend des tisserands. Deux écrivains des plus estimés dans l'ordre, les FF. de Branville et Juge, ont démontré que les Francs-Maçons descendent, en ligne directe, des Templiers, des Manichéens, des Gnostiques, des initiés aux mystères égyptiens etc., qui attribuaient tout à la nature, comme au premier principe. On peut lire les deux pièces qui contiennent cet aveu dans l'ouvrage intitulé : *la*

Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité à l'aide de documents authentiques, par M. Neut (Gand 1867, t. I, p. 38-50.

—

« Une société qui met en tête de sa devise le grand mot de *Liberté,* et prétend mensongèrement qu'elle veut doter de la *Liberté,* les individus et les nations (2). »

(2) Loin d'être libre, il n'y a pas d'homme au monde plus esclave que le Maçon. « C'est singulier, disait un récipiendaire, pour me donner la liberté, on commence par exiger un serment d'obéissance, et pour me donner la lumière, on se met à me bander les yeux! » — Un Maçon ne s'appartient plus; il ne peut plus disposer de son libre arbitre. Horrible position! sa conscience est rivée à la volonté d'autrui, à celle d'un homme dont il ne doit pas même connaître le nom ni voir jamais le visage. Électeur, membre du jury, juge au tribunal, ministre du gouvernement, gouverneur de province, bourgmestre d'une commune, il ne peut voter, décider, juger, nommer aux emplois selon les prescriptions de sa conscience ni selon les règles de la justice, mais il doit préférer des Frères de la loge aux ayant-droit, et favoriser ceux que la loge lui désigne, malgré les lumières de sa raison, malgré le cri de sa conscience, malgré même, s'il est fonctionnaire, le serment qu'il a fait à la Constitution qui déclare tous les Belges égaux devant la loi. Cependant ce malheureux esclave qui, en entrant dans la loge, s'est condamné lui-même au boulet, se vante d'être un *homme libre,* tandis qu'il est moralement moins libre que le forçat du bagne qui, physiquement, traîne la chaîne On trouve le portrait du glorieux Maçon admirablement

tracé d'un seul trait dans nos saintes Écritures, où Job, décrivant l'impie, le compare au petit de l'âne sauvage qui fut de tout temps très-content de lui-même et qui se croit né libre : *In superbiam erigitur et quasi pullum onagri se liberum natum putat* (xv, 5).

Remarquons, en outre, que le Franc-Maçon ne proclame ou ne demande la liberté qu'avec la plus insigne mauvaise foi. Car il n'entend demander la liberté que pour lui et pour son parti, la liberté du mal, à l'exclusion de la liberté des catholiques, de la liberté du bien. On ne le voit que trop : partout et toujours, dès que les Francs-Maçons se sont hissés au pouvoir, ils ne craignent pas de forfaire, et, s'ils sont fonctionnaires, de se parjurer en attaquant la liberté des catholiques et en faisant une guerre à outrance à leurs écoles, à leurs fondations, à leurs cimetières et au temporel de leur culte. Lé catholique, au contraire, respecte, non la loge, mais la liberté de la loge. En demandant la liberté pour lui, la liberté pour le bien, il s'est engagé à respecter, non le mal, (ce que la loi naturelle, la loi divine et la loi ecclésiastique défendent,) mais la liberté du mal, là où les circonstances l'exigent. De la sorte, la conduite du catholique, fidèle à son serment, est honorable et diamétralement opposée à la conduite du Franc-Maçon.

« Une société qui porte dans sa devise le mot *Égalité* et s'efforce de faire accroire qu'elle travaille à élever tous les hommes au même niveau, sans distinction de rangs, de fortunes (3) ; »

(3) Parmi les Maçons, à côté de simples porte-tablier

et d'humbles *Frères-Servants*, figurent des *Maîtres* et des *Grands-Maîtres* qui tranchent du *Vénérable* et du *Sérénissime*. Du haut de leur fauteuil présidentiel, tout chargés de bijoux et de cordons, ils se prélassent comme le Grand-Lama au milieu de ses esclaves, et brillent comme l'astre du jour au milieu de ses satellites. Loin donc que la Maçonnerie établisse l'égalité parmi les hommes, il n'y a dans aucune société autant de positions disparates que dans cette secte. Il en est de l'égalité qui figure sur le fronton des loges ce qu'il en était de l'égalité républicaine en 1795, alors qu'on barbouillait de ce mot toutes les portes des maisons de Paris; ce qui donna lieu à un plaisant de faire ce quatrain :

« O douce et sainte *Égalité*,
Tu me ravis, tu me transportes!
Mais par quelle fatalité
Ne te voit-on que sur les portes? »

« Une société qui, dans sa devise, joint aux mots *Liberté* et *Égalité* celui de *Fraternité*, et prétend qu'elle veut faire de tous les peuples de la terre un seul peuple, une seule famille (4). »

(4) Un des écrivains les plus distingués de l'ordre, le F. Clavel, après avoir tracé le tableau des aberrations de toute nature dans lesquelles sont tombés les Maçons pendant le cours d'un siècle, (ce sont ses propres paroles), ajoute, avec une franchise inusitée parmi ses frères de loge, ces remarquables paroles : « ELLES (ces aberrations) ONT JETÉ LA DIVISION DANS LES RANGS DE LA SOCIÉTÉ MAÇONNIQUE ; ELLES L'ONT FRACTIONNÉE EN MILLE SECTES ENNEMIES, ACHARNÉES LES UNES CONTRE LES AUTRES, ET SE

PROPOSANT POUR UNIQUE FIN DE SE DÉTRUIRE MUTUELLEMENT. » *(Histoire pittoresque de la Fr.-Maç.*, etc., 3e *édition, Paris* 1844, p. 223). C'est ainsi que la Franc-Maçonnerie réalise la fraternité parmi ses propres membres. Ses forces actives peuvent être disciplinées contre le bien; elle peut vouer aux gémonies les deux cents millions de catholiques qui couvrent la face de la terre, employer tous les moyens pour entraver leur culte, extirper leur foi, renverser leur hiérarchie et corrompre leur morale; les conjurés peuvent travailler de concert à l'extermination de la religion : mais, en dehors de la guerre faite à la religion et au bien, ces ravageurs du monde moral ne peuvent s'entendre entre eux. A plus forte raison ne sont-ils pas à même d'établir la fraternité dans la société humaine.

« Une société qui couvre sous le manteau d'une bruyante mais stérile philanthropie sa haine contre le christianisme et son plan de le renverser (5). »

(5) Dans notre brochure *sur la Bienfaisance maçonnique,* imprimée d'abord à part et insérée ensuite dans la 2e édition de notre grand ouvrage, nous avons établi un parallèle entre les œuvres de philanthropie maçonnique et les créations de charité chrétienne. Nous y démontrons, à l'aide de documents empruntés à la Franc-Maçonnerie elle-même, qu'en Belgique et en France la philanthropie des Maçons ne fait pas la millième partie de ce que fait la charité des catholiques. Le professeur de l'université gantoise, le F. Laurent, si connu par sa rage contre la religion catholique et son

zèle pour la déchristianisation des écoles, convient lui-même de cette proportion. « Le catholique, dit-il dans une lettre adressée au *Journal de Gand,* se procure cent mille francs avec plus de facilité que les libéraux n'en trouvent cent. CELA (ajoute-t-il,) EST HONTEUX, MAIS CELA EST ! »

Il s'ensuit que, si le Maçon est pris du zèle réel d'exercer la bienfaisance, il ne pourrait mieux faire que d'échanger son tablier de Maçon contre le tablier d'un Frère ou d'une Sœur de Charité, et d'aller lui et son épouse passer leur vie dans les hôpitaux, les prisons et les maisons de santé pour y soigner les malades, les détenus et les aliénés.

—

« Une société qui étale un grand zèle pour l'instruction, mais dont la haine contre la religion l'emporte infiniment sur son zèle ardent pour l'instruction, et qui, en outre, a la hardiesse d'affirmer qu'on arrivera un jour, quand tout le monde saura lire, écrire et calculer, à bannir le crime de la société humaine, à faire chômer les tribunaux, à rendre le code pénal une lettre morte, à désapprendre aux peuples les soulèvements, les grèves et les guerres, à fermer à tout jamais le temple de Janus et à transformer ce bas monde en un Élysée (6). »

(6) D'abord, ce prétendu zèle des Francs-Maçons pour l'instruction est factice. S'il était réel, ils ne susciteraient pas tant d'entraves à l'enseignement libre et ne feraient pas une guerre acharnée aux écoles dans lesquelles l'instruction religieuse va de pair avec l'instruction profane, et où l'enseignement est pour le moins

aussi bon que dans les écoles officielles, qui coûtent, chaque année, des millions aux contribuables, tandis que les écoles libres ne leur coûtent rien. Dans notre brochure intitulée *Attentats de la Franc-Maçonnerie à l'ordre social,* (Gand 1868, p. 66-97), nous avons démontré que la Maçonnerie veut s'emparer de l'éducation tout entière, en vue de pervertir toute la génération naissante, en l'élevant dans des écoles sans Dieu et sans religion.

Puis, tous ceux qui sont du parti maçonnique, et les écrivains dans leurs journaux, et les ministres devant les Chambres, et les membres des Chambres qui ont accepté le mandat impératif de voter et de parler comme la loge le leur commandera, rabâchent éternellement la même chose, en voulant nous faire accroire que l'instruction est la panacée universelle contre toutes les maladies sociales, et qu'elle seule, sans le secours de la religion, peut moraliser les peuples. De sa nature, l'instruction est une arme qui peut servir pour le mal comme pour le bien, d'après l'action de la main qui l'emploie : elle peut être un flambeau bienfaisant, comme elle peut être une torche incendiaire. Un criminel instruit est même mille fois plus dangereux qu'un criminel ignorant, qui n'est guère en état, comme le premier, de commettre ces crimes qui nuisent le plus à la société, tels que les détournements, les faux en écriture, les empoisonnements, etc.

Ainsi presque tous les journaux de Belgique ont reproduit (au commencement de décembre 1869) l'article suivant d'un journal de Paris :

« 1869 marquera dans les annales criminelles par le

nombre et l'importance des détournements qu'ont opérés les caissiers infidèles et dont les plus considérables ont eu leur dénouement devant la Cour d'assises de la Seine. La statistique suivante, dressée par le *Figaro*, en dît plus que tous les commentaires :

» Allotte, caissier de l'agent de change Banès. — Détournement de 3 millions, avec faux ; — aveu ; — acquitté.

» Picard, caissier de la Société générale. — Détournement de 300,000 francs, avec faux ; — aveu ; — acquitté.

» Laperche, agent de change. — Détournement de 2,000,000 francs, avec faux ; — aveu, mais préjudice matériel en partie réparé ; — acquitté.

» Taillefer, caissier de l'*Union*. — Détournement d'un million et demi, dont 600,000 fr. environ à son profit personnel, avec faux pratiqués sans solution de continuité depuis plus de vingt ans ; — aveux complets ; — sept ans de réclusion.

» Pic, directeur de l'*Étendard*. — Complicité dans les deux crimes ci-dessus, mais à une date plus récente, détournement d'environ 900,000 fr. dans les 1,500,000 fr. de Taillefer ; — dénégations énergiques ; — douze ans de travaux forcés.

» Brochon, secrétaire général de l'Immobilière. — Détournement de 900,000 fr. ; — aveu, mais préjudice en partie réparé ; — deux ans de prison.

» Il résulte de ce tableau que trois accusés sur six ont été acquittés, et que cette chance est échue à ceux qui étaient poursuivis pour les plus forts détournements. Car :

» 6 millions 100,000 francs détournés donnent trois acquittements ;

» Tandis que :

» 800,000 fr. coûtent 2 ans de prison.

» 1,500,000 fr. — 7 ans de réclusion.

» 900,000 fr. — 12 ans de travaux forcés.

» Au lecteur de conclure. »

Aussi l'adage dit qu'il n'y a au monde rien de pire qu'une bonne tête et un mauvais cœur. Un enfant élevé sans religion, malheureux lui-même, devient ordinairement le fléau de sa famille, et parfois même, s'il arrive à de hautes fonctions, la calamité de toute une ville, de tout un pays. Sans la religion, la moralité publique sera en raison inverse de l'extension de l'instruction. On donnera (comme dans l'Université maçonnique de Bruxelles) la notion de tout, et la solution de rien. Cependant les intelligences se pervertiront et les mœurs se corrompront. « Laissez une paroisse vingt ans sans prêtres, on y adorera les bêtes, » disait le vénérable curé d'Ars. « Sans la religion, le peuple devient un repaire de bêtes fauves, » écrivait Voltaire. Du désordre dans les intelligences, et du désordre dans les mœurs, il ne peut naître qu'une société monstrueuse. « D'Agrippine et de moi, s'écriait Néron, il ne peut naître que des monstres. » Les clubs de Paris viennent de nous en donner des échantillons. Or, les clubs sont le produit des loges ; c'est des antres maçonniques que les suppôts de la *Liberté*, de l'*Égalité* et de la *Fraternité* descendent dans les rues et vont prêcher l'anarchie dans les salles de réunion.

Si nous ne craignions de passer pour ennemis de l'instruction et par conséquent des lumières, nous ferions

des observations sur l'esprit maçonnique qui veut tellement étendre l'instruction, que les enfants et les adultes de l'un et l'autre sexe soient instruits en tout et sur tout, et nous répéterions ce que dit excellemment le cardinal Richelieu dans son *Testament politique*. « Ainsi qu'un corps qui aurait des yeux en toutes les parties serait monstrueux, de même un État le serait si tous les sujets étaient savants. On y verrait aussi peu d'obéissance que d'orgueil et de présomption. »

—

« Une société qui traite de fantasmagorie les cérémonies du culte catholique, tout en les imitant dans les fêtes qu'elle célèbre dans ses antres (7). »

(7) Rien de plus carnavalesque que les sacriléges momeries avec lesquelles les Maçons baptisent, confirment, célèbrent la cène, inaugurent leurs temples, comme on peut le voir dans les rituels maçonniques et dans les comptes-rendus que nous en avons publiés. Nous engageons le lecteur à lire surtout ceux des fêtes funèbres célébrées en l'honneur des mânes du F. Saint-Martin (t. I, p. 101), du F. Verhaegen (t. I, p. 149, et t. II, p. 200), du F. Fontainas (t. I, p. 152) et de Léopold I (t. I, p. 161 et p. 383-419). C'est une étrange mascarade; le Vénérable, affublé en prêtre et entouré de ses acolythes, fait, le goupillon en main, le tour de l'urne cinéraire, et adresse tantôt des évocations aux mânes du défunt, tantôt des invocations au Grand-Architecte, bien que ni l'un ni l'autre ne puissent prêter l'oreille aux paroles de l'hiérophante. « C'est ainsi, disons-nous, que des chrétiens apostats s'érigent en grands sacrificateurs, s'affublent en pontifes et parodient avec une gravité

théâtrale et avec des cérémonies où le grotesque le dispute au sacrilége, ces mêmes mystères chrétiens, ces mêmes sacrements de l'Église qui sont l'objet de leurs moqueries et de leurs blasphèmes. »

—

« Une société qui, en opposition avec tous les siècles et toutes les nations, n'admet aucune religion positive, aucune religion surnaturelle ou révélée, et n'admet d'autre Dieu que la Nature ou le Grand-Tout qu'elle honore et invoque sous le nom de *Grand-Architecte de l'Univers* (8). »

(8) La Nature ou le Grand-Tout des panthéistes comprend en bloc tout ce qui existe. Il s'ensuit que le Franc-Maçon est lui-même une parcelle de la Divinité. Donc, en invoquant et en adorant la Nature, le Franc-Maçon s'invoque et s'adore lui-même, et, comme le remarque la plus grave des revues italiennes, le Maçon, s'il est conséquent, doit faire revivre le culte païen du dieu Stercutius et adorer jusqu'à ses propres excréments.

—

« Une société qui fait profession d'admettre la morale de tous les peuples et la religion de tous les peuples, sans en excepter aucune, pas même les morales et les religions qui se contredisent et s'excluent (9). »

(9) Prenons la Franc-Maçonnerie au mot, et faisons ressortir non seulement la colossale absurdité, mais encore la formelle contradiction que sa profession de morale universelle et de religion universelle renferme; montrons en peu de mots que les adhérents de cette secte se réfutent par leurs propres aveux, s'étranglent de leurs propres mains.

Pour le mariage, par exemple, qui est certainement une partie non moins importante que pratique de la morale, les Maçons, adoptant la morale de tous les peuples, admettent tout à la fois la monogamie des chrétiens, la polygamie des Mahométans, la promiscuité des femmes des Mormons, malgré l'opposition qu'il y a entre ces différentes morales et la contradiction qu'elles renferment. D'où suit qu'allant de la théorie à la pratique, le Maçon, pourvu qu'il puisse éluder le code pénal de son pays, peut vivre en joie et en liesse, et *changer de femme comme de linge,* sans que ses frères de loge, imbus des mêmes principes, et tous partisans de la morale universelle, puissent trouver à y redire.

Quant aux autres parties de la morale, quelle perspicacité d'intelligence et quelle solidité de jugement ne doit pas avoir le Franc-Maçon pour pouvoir mettre d'accord la morale nette et positive de Jésus-Christ, avec les morales si variées, si bigarrées de Mahomet, de Brahma, de Confucius, d'Epicure; avec la morale des Chinois qui abandonnent leurs enfants en pâture aux chiens; avec la morale des Hindous qui brûlent sur le même bûcher et le mari défunt et les femmes vivantes; avec la morale des Cafres qui font le trafic de chair humaine; avec la morale des peuples anthropophages de certaines îles de l'Océanie, etc., etc.!

Il n'est pas étonnant qu'avec de tels principes, ou plutôt avec de tels ingrédients de morale, on arrive, avec l'éminent moraliste Taine, à trouver que la vertu est un produit comme le vitriol et le sucre.

Si tel est le gâchis de la morale immorale des Francs-Maçons, celui de leur irréligieuse religion n'est pas moins dégoutant, pas moins absurde. Excluant la vraie religion, le christianisme, les hommes de la loge se font une espèce de salmigondis de toutes les erreurs que les intelligences dévoyées des hommes ont jamais inventées en fait de foi ou de religion; ils décorent ce pot-pourri de l'étiquette de *religion universelle,* et s'en repaissent avec un goût qu'on ne s'explique pas et qui tient d'une dépravation surhumaine.

Deux courtes réflexions feront justice de cette *religion universelle* des Francs-Maçons.

1° En dehors du vrai Dieu, en dehors de Jésus-Christ (que quelques-uns admettent comme philosophe, mais que tous blasphèment comme Dieu,) les Francs-Maçons, en vertu de leur religion universelle, admettent comme dieux toutes les fausses divinités qui ont été ou sont encore honorées chez les différentes nations de la terre, « quel que soit, dit le F. Juge, le nom qu'on leur donne : *Dieu, Seigneur, Allah, Jehova, Orzmud, Zeus, Jupiter* ou NATURE. *(Le Globe, Archives des inst. anc. et modernes,* t. II, p. 50.) Et à cette demi douzaine de dieux auxquels se borne le F. Juge, on peut ajouter toutes ces fausses divinités des gentils que nos Saintes-Écritures désignent sous le nom de *démons (Omnes dii gentium demonia,* xcv, 5) et qui nécessairement figurent dans la religion universelle.

2° En dehors de la religion de Jésus-Christ, en dehors de la vraie religion, (la seule que les Maçons regardent

comme fausse,) toutes les religions anciennes ou modernes sont honorées dans le Panthéon maçonnique ; comme sont la religion des Juifs qui ont crucifié Jésus-Christ, celle des Turcs qui révèrent Mahomet, celle des Hindous qui se font broyer sous le char de leurs idoles, celle des sauvages de l'Amérique qui invoquent leur Monithou, celle des nègres de l'Afrique qui ont le culte des fétiches, sans parler des anciens Romains qui n'avaient pas entassé moins de trente mille dieux dans leur Panthéon, ni des anciens Égyptiens qui adoraient jusqu'aux oignons de leurs jardins et jusqu'aux crocodiles de leur fleuve, ni de tous ces anciens idolâtres qui avaient converti le monde entier en un temple d'idoles.

Vraiment, quand on considère le système maçonnique de la morale universelle et de la religion universelle, où l'impiété la plus grossière le dispute à l'absurdité la plus extravagante, on voit que Mgr Gaume, dans un livre récent, n'a pas tort de comparer la tête d'un libre penseur à une boutique de bric-à-brac. « Là, dit-il, si tu y descends, tu trouves entassés pêle-mêle des ignorances, des billevesées, des frivolités, des préjugés, des mensonges, des erreurs, des doutes, des abjections, des négations, des impiétés, des niaiseries, des riens ! Triste spectacle qui me rappelle l'autruche morte dernièrement à Lyon. Tu sais qu'à l'autopsie, l'estomac du stupide animal a présenté un vrai magasin de vieille ferraille, de bouts de corde et de bouts de bois ! » Aussi, en lisant les tristes élucubrations de ces têtes dévoyées et les discours incohérents des orateurs de loge, on songe involontairement à la scène de Macbeth, si spirituelle-

ment décrite par Shakspeare, lorsqu'il dit : « Trois sorcières arrivent sur la scène pour composer leurs charmes dans un grand chaudron, où elles jettent des yeux de lézards, des pattes de grenouilles, des langues de chiens et des ailes de chauve-souris. »

De telles aberrations doivent faire rentrer le Maçon sincère en lui-même, et ces principes sont si détestables que, s'il se met à y réfléchir, il viendra forcément à résipiscence. Car ce fumier est si pourri qu'il fait repousser la plante.

—

« Une société qui capte la bienveillance des rois, des princes et des gouvernements, en leur persuadant, par la plus insigne contre-vérité, qu'elle fournit à l'État ses fonctionnaires les plus dévoués, aux tribunaux ses juges les plus intègres, et à l'armée les plus intrépides, les plus fidèles défenseurs de la patrie (10). »

(10) Il conste, par les aveux de la Maçonnerie elle-même, que lorsque son intérêt l'exige, elle fomente les troubles, provoque les révolutions, et qu'elle oblige ses membres à favoriser la loge et les partisans de la loge, en tout et toujours, jusqu'à forcer un militaire de tourner, au milieu d'une bataille, ses armes contre ceux qui combattent dans ses rangs, pour secourir un Maçon en danger qui se défend dans les rangs ennemis. Dans notre précédent ouvrage (t. II, p. 242-252), nous avons démontré l'énormité de ces principes maçonniques qui bouleversent l'ordre public, et peuvent compromettre l'existence même de l'État.

Ensuite il est singulier, que ces défenseurs si dévoués

des gouvernements aient été nombre de fois poursuivis et condamnés par les gouvernements eux-mêmes. Le F. Thory, cité dans l'ouvrage que nous venons de mentionner (t. II, p. 45-52), n'énumère pas moins de soixante condamnations infligées à la société dans les différents États de l'Europe.

Enfin, les hommes de la loge font parade d'une parfaite délicatesse de conscience, et d'un scrupuleux attachement à la loi, pendant qu'ils ne craignent pas de faire tout le contrepied de ce que la loi prescrit. « Vous avez beau mettre dans une loi, disait M. Orts (dans la séance du 26 avril 1865, où il s'agissait de la manière de décréter les ministres d'accusation), vous avez beau mettre dans une loi tout ce que vous voudrez, vous n'y mettrez jamais rien de plus que ce qu'il y a dans la Constitution, le point de départ de toutes les lois. » — Cependant quelques années après, M. Orts et le parti maçonnique de nos deux Chambres, mirent dans la Constitution ce qui n'y était pas, savoir, que les juges étaient nommés à *terme,* et en retranchèrent ce qui y était, savoir, qu'ils étaient *nommés à vie.* — Au reste, un Maçon n'est pas libre : quand la loge le lui ordonne, il doit prévariquer, il doit se parjurer.

« Une société qui, tout en propageant l'irréligion, a l'art de se présenter aux rois, aux princes et aux gouvernements comme le plus ferme appui de l'État, par les lumières et la civilisation qu'elle se donne l'air de favoriser (11). »

(11) La croyance en Dieu, la foi en un Dieu rémunéra-

teur de la vertu et vengeur du crime, est la clé de voûte de la société humaine. Otez cette croyance, ôtez cette clé, tout s'effondre: autel, trône, État, famille, propriété, ordre public, tout s'écroule. Où Dieu n'est plus, tout est cahos. Si jamais il y avait un peuple libre de tout frein religieux, les hommes seraient bien vite entraînés par la soif des richesses, par l'envie de la domination et par les attraits de la sensualité; les pauvres deviendraient communistes et partageux; les prolétaires s'installeraient dans les maisons des riches, et les uns se rueraient sur les autres pour assouvir leurs naturelles mais criminelles passions : car l'homme n'est pas né bon, comme l'enseigne la Franc-Maçonnerie, qui prétend qu'il n'est devenu méchant que par le fanatisme des prêtres et la tyrannie des rois. Voltaire lui-même, en opposition ici avec l'impiété maçonnique, avoue que, sans la croyance en Dieu, sans religion, la société deviendrait bientôt un repaire de bêtes fauves. « Car, ajoute-t-il, telle est la faiblesse du genre humain et telle est sa perversité, qu'il vaut mieux pour lui d'être subjugué par toutes les superstitions possibles que de vivre sans religion. » *(Traité de la tolérance.)* On l'a dit plus énergiquement encore : quand l'homme veut chasser Dieu de la société, quand Dieu se retire, le monde devient un enfer.

Or, quelle est la croyance des Francs-Maçons et quelle est leur religion? Il est vrai que la Maçonnerie en corps ne s'est pas jusqu'ici officiellement affranchie de toute croyance à un être suprême. Mais, outre que, dans plusieurs congrès, un très-grand nombre « d'ateliers » sont allés jusques-là, moralement tous les ouvrages, revues

et journaux maçonniques qui paraissent de nos jours, moralement tous les discours qui se prononcent en loge et toutes les professions de foi des coryphées de la secte disent rondement qu'ils n'ont plus aucune foi et qu'ils n'ont d'autre religion que l'irréligion. Parmi les nombreux documents que nous avons réunis dans notre grand ouvrage, à peine trouve-t-on l'un ou l'autre Maçon qui ose encore s'avouer déiste, pendant que dans cent endroits différents on rencontre des professions d'athéisme, où l'on n'admet d'autre divinité que la brute nature ; ce qu'on peut surtout vérifier en parcourant les discours funèbres prononcés sur les tombes des FF. Saint-Martin, Verhaegen, Fontainas, etc... Il est vrai que, pour ne pas effaroucher les niais et les dupes, surtout parmi les récipiendaires, on se sert encore des mots *Dieu* et *Grand-Architecte de l'Univers;* mais, comme le dit le F. Hayman, « tout le monde peut accepter cette dénomination générique pour le Dieu qu'il révère, MÊME CEUX QUI NE CROIENT PAS A UN DIEU (t. I, p. 18). »

Un Maçon fameux, très-estimé des siens pendant sa vie et fort loué après sa mort, le blasphémateur Proudhon, nous donne le *Credo* maçonnique dans la négation suivante : « Le Dieu des Maçons n'est ni substance, ni corps, ni âme, ni créateur, ni père, ni verbe, ni amour, ni paraclet, ni rédempteur, ni satan... Chez les Maçons point d'autel, point de simulacres, point de sacrifice, point de prière, point de sacrements, point de grâce, point de mystère, point de sacerdoce, point de profession de foi, point de culte. » *(De la justice dans la révolution et dans l'Église.)* « Les Francs-Maçons disent (ce sont les propres

expressions d'un autre Maçon connu, du F. Potvin), que chaque homme est son prêtre, son roi, son pape et son empereur. » *(Revue trimestrielle,* t. XIX, p. 302.) Et le F. Lacroix, dans le discours qu'il prononça lors des funérailles maçonniques du Grand-Maître Verhaegen, renchérit encore sur le dire du F. Potvin dans les paroles suivantes : « NOUS SOMMES NOS PROPRES PRÊTRES ET NOS PROPRES DIEUX. »

Remarquons en passant que la charge du *Grand-Maître* et du *Vénérable* ne doit pas être bien facile. Un général disait qu'il serait impossible de faire manœuvrer un régiment composé de colonels. Un *Vénérable,* un *Grand-Maître,* comment s'y prennent-ils pour conduire tout un régiment, ou plutôt tout un troupeau de dieux?

Enfin, concluons par la citation de quelques mots d'un Maçon sincère (ce qui est plus rare qu'un merle blanc), par l'aveu du F. Chevé, qui naguère, dans un journal maçonnique, dépeignait, avec un rare bonheur d'expressions, la conduite que tiennent les hommes de la loge à l'égard de la divinité : « ILS NE SE SERVENT DE LEUR INTELLIGENCE QUE POUR BLASPHÉMER CELUI QUI LA LEUR A DONNÉE, DE LEUR COEUR QUE POUR LE HAÏR, DE LEUR VOLONTÉ ET DE LEUR ACTIVITÉ QUE POUR LE COMBATTRE. » *(Le Franc-Maçon,* 12me année, p. 43.)

FRANCHE ET MUETTE.

La conduite de la Maçonnerie est vraiment singulière. Les membres de cette secte portent le front haut et prétendent avoir leur franc-parler. Cependant ses organes n'ont encore dit mot de mes écrits, où j'ai fait peser sur leur institution et sur eux de graves et nombreuses accusations.

Pour ne citer que quelques-uns des griefs que je mets à leur charge, je leur reproche de semer partout des principes subversifs de toute religion, de toute morale, de tout ordre civil, politique, social; j'affirme que c'est à la Maçonnerie que le monde est redevable des révolutions qui, depuis un siècle, ont bouleversé presque tous les États et qui aujourd'hui plus que jamais menacent la société humaine d'un cataclysme général; je leur impute de prescrire aux maçons militaires d'être infidèles au drapeau chaque fois que le demande l'intérêt de la loge ou d'un membre de la loge; enfin je leur reproche de pousser au parjure les fonctionnaires de l'État qui ont

fait un double serment, l'un d'obéir à la Constitution, l'autre d'obéir à la loge, aux chefs de la loge, en ce qu'ils font fléchir le premier serment en faveur du second, chaque fois qu'il y a collision entre les deux serments, l'un prescrivant ce que l'autre défend. De la sorte, elle est mise entre le marteau et l'enclume, elle est mise en demeure de répondre, ou, si elle se tait, de passer condamnation sur les griefs que je lui impute. Rien n'y fait; elle garde un silence stoïque, s'imaginant que peut-être elle fait par là preuve de sagesse et de force, à la manière du lion qui, insulté, regarde son insulteur, sécoue fièrement sa crinière et, sans le moindre rugissement, retourne avec dédain dans sa cage.

Mais, si la Maçonnerie croit pouvoir se tirer d'affaire par ce mutisme affecté, qu'elle se détrompe! Le public interprétera son silence d'une autre manière : il dira qu'elle se tait parce qu'il lui est impossible de parler et parce qu'elle est coupable des crimes dont on l'accuse; on comparera sa loquacité et sa susceptibilité habituelles avec sa trop modeste taciturnité d'aujourd'hui; on se rappellera comment elle s'y est prise jadis avec MM. Barruel, Lefranc, Robison, etc., et de nos jours avec MM. Eckert, Gyr, Saint-Albin, von Ketteler, de Ségur, Stolz, etc. Quelque bien que fût établie la thèse qu'ils défendaient, quelque exacts que fussent les faits qu'ils avançaient, les Maçons NIAIENT, mêlant à leurs dénégations force moqueries sur la crédulité, l'obscurantisme et les idées rétrogrades de leurs adversaires. Que s'il arrive qu'il y a un fait trop bien prouvé pour pouvoir être révoqué en doute, une opinion trop clairement avouée pour qu'ils osent

s'inscrire en faux, alors ils prétendent que c'est là l'opinion individuelle d'un Frère que l'Ordre ne partage pas, un fait que l'Ordre désapprouve. Puis, glissant sur les incontestables faits et les irréfutables opinions incriminées, pour dérouter le lecteur, elle vante, sur un ton emphatique, et sa devise de *Liberté, Égalité, Fraternité*, et ses principes humanitaires, et sa haute philanthropie, et ses mille vertus qui font progresser notre siècle, etc., etc.

Connaissant le perfide système de la Franc-Maçonnerie, les crimes qu'on met à sa charge et la manie qu'elle a de se prévaloir des vertus contraires, je me suis pris de façon à ne pouvoir être contredit, à ne pouvoir être éludé. Je me suis, pour ainsi dire, cuirassé de Maçonnerie pour me rendre invulnérable. Afin de rendre toute dénégation, toute contestation impossible, je n'ai allégué que des documents maçonniques dont l'authenticité est incontestable; je n'ai cité que des faits et des doctrines empruntées textuellement à des écrivains estimés de l'Ordre et avoués par l'Ordre, indiquant tout à la fois et le titre et la page du livre d'où j'avais tiré ma citation. De cette façon, ce n'est pas moi qui parle, mais la Maçonnerie qui plaide contre elle-même; c'est elle qui avoue son infâme origine, son exécrable but et les honteux moyens dont elle se sert pour y parvenir : la Maçonnerie ne peut m'atteindre sans transpercer un des siens et, la plupart des fois, son *Grand-Orient* lui-même, dont je rapporte les arrêtés et reproduit les oracles.

C'est ainsi que s'explique le silence de la Maçonnerie à l'égard de mes ouvrages. Elle qui, à la moindre piqûre,

bondit comme un taureau sous l'aiguillon d'un taon invisible, ne laisse pas entendre le plus petit rugissement quand je lui administre les plus vertes mercuriales et lui reproche son détestable caractère et ses ignobles méfaits. Elle sait que la moindre plainte serait suivie d'une réponse qui ne ferait qu'aggraver sa position et lui procurer une nouvelle défaite.

C'est donc au Grand-Orient, c'est à l'aréopage de l'Ordre de voir comment il peut se tirer d'affaire et sauver son honneur. Traitée de mensongère, d'impie, de parjure, de révolutionnaire, etc., la Franc-Maçonnerie doit répondre ou passer condamnation, et entendre dire que sa prétendue franchise se résume en un mutisme compromettant.

Quoi qu'il arrive, que les catholiques prennent leurs précautions pour se préserver des embûches de leurs adversaires; qu'ils inculquent surtout à la jeunesse des universités, des colléges et des écoles moyennes une profonde horreur des sociétés secrètes; qu'ils imitent l'exemple rapporté par le R. P. Bresciani, qui eut toujours une profonde horreur de ces sectes, grâce aux avertissements paternels qu'il reçut dès sa tendre jeunesse.

ANNEXES.

I.

Une revue hebdomadaire (1) donna récemment l'analyse suivante des ouvrages que nous avons publiés sur la Franc-Maçonnerie :

M. Neut a publié à diverses reprises sur la Franc-Maçonnerie des ouvrages importants par le nombre, l'authenticité et la valeur des documents qu'ils renferment, par l'art consciencieux avec lequel ces documents sont groupés, et par la sévérité légitime des conclusions que l'auteur en déduit. Les amis de la loyauté et de la franchise ont accueilli avec joie ces publications, et les partisans des mystères maçonniques leur ont eux-mêmes rendu un certain hommage indirect, en s'abstenant avec un soin scrupuleux de les discuter ou de les faire connaître.

Les ouvrages de M. Neut sont au nombre de trois :

La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité, à l'aide de documents authentiques, **2e édition, en 2 vol. in 8°, prix, fr. 7.**

La bienfaisance maçonnique. **— Prix, fr. 0,60.**

Attentats de la Franc-Maçonnerie à l'ordre social. **— Prix, fr. 1,25 (2).**

Nous ne pouvons mieux faire sentir l'extrême importance de

(1) Le *Catholique* du 18 décembre 1869.

(2) Il faut y ajouter deux opuscules flamands, dont le premier intitulé : *Een bezoek in de Franc-Maçons-Logien* en est à sa 4e édition; le second porte pour titre : *De Franc-Maçons-Winkel.* Prix des deux opuscules, 60 c.
(Note de l'Auteur.)

ces ouvrages que par une exposition sommaire des sujets qu'ils traitent.

PREMIER OUVRAGE.

Le 1r volume comprend plus de 80 *Documents*, divisés en 13 *Séries*, dont voici les titres :

La Franc-Maçonnerie ridicule et absurde. — La Franc-Maçonnerie, née du paganisme, veut le rétablir. — Fragments historiques et biographiques sur la Franc-Maçonnerie. — Fragments biographiques et historiques concernant la Franc-Maçonnerie liégeoise. — Parodie des sacrements et des cérémonies de l'Église catholique. — Irréligion et impiété de la Franc-Maçonnerie. — Mélanges maçonniques ayant trait à la doctrine ou à la morale. — Dangers et désastres pouvant résulter de l'obligation contractée par les Maçons de voler, sur le signal de détresse, en cas de guerre, au secours de leurs Frères. — Contradictions, mensonges, calomnies, injustices maçonniques. — Pièces maçonniques renfermant des principes subversifs de toute religion et de tout ordre moral, politique et social. — La Franc-Maçonnerie trempant dans les révolutions, les émeutes, etc. — Enseignement et publications maçonniques. — L'histoire d'un rêve, raconté par la folie. — Oraison funèbre de Léopold I, Roi des Belges, par le Fr. Defré.

APPENDICE. — Conflit entre le Grand-Orient de Belgique et la loge *la Constance* de Louvain.

ALLOCUTION DE SA SAINTETÉ PIE IX CONDAMNANT LA FRANC-MAÇONNERIE (25 septembre 1865).

—

Nous recommandons à l'attention spéciale du lecteur les documents suivants :

Les *Documents I et II* de la 2me série (p. 38-50). Origine et but de la Franc-Maçonnerie. On y voit, par l'aveu des coryphées de la secte eux-mêmes, que la Franc-Maçonnerie est née du paganisme et que son but est de le rétablir sur les ruines du christianisme.

Annexe IV au Document II de la 12me série (p. 344-346). Plan d'Eugène Sue (dans ses lettres au *National* en 1859), pour substituer aux écoles catholiques des écoles sans Dieu.

Le Document VIII de la 5e série (p. 148-151). Honneurs funèbres maçonniques rendus aux mânes du F. Verhaegen. Cette fête fut célébrée sous la présidence du F.·. Ferriol-Fourcault, aidé par les FF.·. Auguste Couvreur, Nestor Considérant, Albert Lacroix et J.-B. Hochstein.

Le Document IX de la 5e série (p. 152-159). Mêmes honneurs rendus à la mémoire du F.·. André Fontainas. « L'ouverture des travaux » (style maçonnique) y fut faite par le Vén. Maître Pierre Van Humbeeck, assisté des FF.·. Rahlenbeek et Waefelaer. Le F.·. Ch. De Keyzer, gardien du temple, ainsi que les FF.·. Bergé, orat.·., De Boeck, secrét.·., Peeters, trés.·., Joniaux, écon.·., Roffiaen, maît.·. des cérém.·.; Emmanuel Dubois, Cluydts, De Glain, Wion, Guiot, Charles Berger, Wyers et Van Oemberg, maît.·. adj.·. étaient à leurs places respectives. (p. 153.)

Le Document X de la 5e série (p. 161-169), et le *Document (unique) de la 13e série* (p. 383-406). Le premier de ces *Documents* a trait à la cérémonie célébrée en mémoire du F. Léopold Ier, et le deuxième au discours prononcé à cette occasion par le F. Defré.

Dans ces deux documents on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, ou les dignitaires du Grand-Orient qui officiaient à cette ridicule cérémonie, ou l'orateur Defré, ce fougueux sectateur de Mazzini, que le Grand-Orient avait eu l'excessive délicatesse de désigner pour être le panégyriste d'un roi, ou l'assistance, composée, si l'on en croit l'*Écho du Parlement,* de quinze cents porte-tablier, qui ont eu l'héroïque patience de considérer pendant des heures entières ces momeries sacriléges et d'écouter la glaciale harangue du F. Defré, que M. Neut a parfaitement définie l'*Histoire d'un rêve raconté par la folie,* et qui, comme il l'a démontré dans un commentaire de vingt-trois pages, ne contient pas un seul mot de vrai. Cependant il y avait là, tant parmi les officiants que parmi les assistants, des personnages considérables. A la tête des officiants se trouvait le Grand-Maître Van Schoor, qui, aidé de ses deux acolytes, Sigard et Bourlard, faisait la fonction de hiérophante. A côté du trône du Grand-Maître figurait, d'un côté, le F. Ranwet, Grand-Commandeur du Suprême-Conseil, et de l'autre, le F. Defacqz

ex-Grand-Maître National. A l'Orient étaient placés des Maçons qualifiés, tels que le représentant du Grand-Orient d'Italie (le F. Hochstein), celui de la loge chapitrale et aréopagique *Carthage et Utique,* à l'Orient de Tunis (le F. Lemaieur); celui de la loge l'*Espérance,* à l'Orient de Berne (le F. Couvreur); les députés de la loge le *Septentrion,* à l'Orient de Gand, et les députés des loges de Dordrecht, d'Amsterdam, de l'Allemagne, des États-Unis, etc.

Parmi les assistants il y avait des ministres d'État et des ministres du Roi, des sénateurs et des représentants, des membres des cours de justice, des hommes appartenant à la magistrature et à l'édilité des grandes villes ; il y avait là surtout des professeurs de l'Université de Bruxelles, qui paraissaient prendre un plaisir tout spécial à écouter le F. Defré.

Ce 2e volume n'est pas moins intéressant que le premier. D'abord, dans les dix-huit premiers *Documents,* l'auteur démontre que c'est à juste titre que, dans l'espace d'un siècle et demi, la Franc-Maçonnerie a été prohibée et condamnée près de cent fois par les gouvernements de presque tous les pays protestants ou catholiques, républicains ou monarchiques; que c'est à bon droit que les Papes Clément XII, Bénoit XIV, Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI et Pie IX l'ont anathématisée, et que l'épiscopat du monde catholique entier a appuyé les décisions pontificales.

Parmi les autres documents qui méritent d'être signalés, nous comptons :

Le *Document XXXVII.* — Influence pernicieuse exercée sur les jeunes gens par leur affiliation à une société secrète. — Félix Orsini. (p. 266-270). (1)

Et surtout les *Documents XXVI, XL et XLI,* qu'il faut lire dans l'ordre suivant :

Document XL. Alliance républicaine, formée à New-York, en janvier 1867, dans le but de réduire tous les États du monde entier en une seule république, sous la direction de la Franc-Maçonnerie, p. 279-283.

(1) Nous recommandons à l'attention spéciale du lecteur les dernières lignes de ce document. On y a la clef des graves événements qui ont eu lieu en Italie depuis l'exécution du régicide Orsini (13 mars 1858).

Annexe au Document XL. Avertissement donné par Grégoire XVI aux souverains et aux princes de l'Italie, pour les prémunir contre une association fondée à New-York et cachant ses vues criminelles sous le nom d'*Alliance chrétienne*, p. 281-283.

Document XXVI. Projet d'une confédération maçonnique, pour renverser toutes les bases de l'ordre social, p. 208-218.

Document XLI. Réalisation imminente des projets de l'*Alliance républicaine universelle*, p. 284-285.

Le *Document XXVI* est d'une importance souveraine. On y voit tracée exactement la marche que suit la Franc-Maçonnerie pour déchristianiser le monde et renverser toute autorité religieuse ou civile.

Deuxième Ouvrage.

La Bienfaisance maçonnique, ou la philanthropie maçonnique comparée à la charité chrétienne, a été publiée d'abord en une brochure d'une cinquantaine de pages, et réimprimée ensuite dans la seconde édition du premier ouvrage de M. Neut. La Franc-Maçonnerie prétend que son but principal est la bienfaisance : M. Neut lui arrache ce masque et vérifie, par un grand nombre de citations, que, spécialement en Belgique et en France, les Maçons sont fort peu libéraux quand il s'agit de leur bourse et qu'ils ne sont prodigues que des deniers publics. Pour des fêtes de plaisir, pour des édifices de luxe, pour la construction de théâtres, pour des bals populaires, ils lèvent des impôts, contractent des dettes, grèvent de lourds emprunts les villes, les provinces et l'État, de manière que, par des prélèvements continuels sur l'avenir, la dette publique s'augmente, et le peuple est de plus en plus écrasé d'impôts, qui à la longue deviennent insupportables. La dissertation, réimprimée dans le principal ouvrage, porte pour épigraphe les mots suivants du F.·. Laurent, professeur de l'Université gantoise, qui a fait le serment d'Annibal contre le christianisme : « Le legs Verhaegen est la première libéralité qui nous ait été faite, et il y a de mauvaises langues qui disent que ce sera la dernière. Vous savez mieux que moi que les libéraux ne sont pas très-libéraux de leur argent. Le catholique se procure

cent mille francs avec plus de facilité que les libéraux n'en trouvent cent. *Cela est honteux, mais cela est!!* »

Troisième Ouvrage.

La Franc-Maçonnerie soumise à la publicité forme le dossier du procès que M. Neut intente à la Maçonnerie, et la brochure intitulée : *Attentats de la Franc-Maçonnerie à l'ordre social*, en est, pour ainsi dire, le réquisitoire. Ce travail étant trop substantiel pour être analysé, nous engageons le lecteur à voir, dans la brochure, comment, en Belgique, la Franc-Maçonnerie s'y prend pour pervertir rapidement et radicalement toute la génération naissante, en substituant, d'après le plan d'Eugène Sue, aux écoles catholiques de l'enseignement primaire des écoles *irréligieuses* (sans religion aucune), des écoles *impies* (sans piété ni pratique aucune de religion), des écoles *sans Dieu (godelooze scholen*, d'après l'énergique expression flamande). Dans ce dessein, avec l'aide du ministère, son complice, la Maçonnerie érige de nouvelles écoles normales, destinées à être autant de pépinières où l'on maçonnisera les futurs instituteurs et les futures institutrices qui, à leur tour, maçonniseront les enfants confiés à leurs soins par des parents catholiques. Ensuite, elle emploie la *ligue de l'enseignement* qu'elle a érigée dans le but de créer, dans toutes les communes de la Belgique, des écoles où, tout au moins, le silence sur la religion équivaut à la négation de la religion, alors même que l'instituteur irréligieux serait assez réservé pour ne pas inspirer aux enfants la haine ou le mépris de la religion. Enfin, les loges créent, autant qu'elles le peuvent, des bibliothèques communales d'où est exclu tout livre catholique, et où figurent, à côté des romans les moins recommandables d'Alexandre Dumas et consorts, les élucubrations savamment absurdes de Taine, de Renan etc., qui ne s'enfoncent dans l'étude que pour s'enfoncer dans l'erreur et qui peuvent s'écrier avec le malheureux Proudhon : « Je me suis abimé d'étude. J'ai abruti mon âme à force de méditation. » *(Confessions* d'un révolutionnaire, p. 255.)

L'aperçu que nous venons de donner des ouvrages de M. Neut sur la Maçonnerie, suffit pour en faire comprendre la portée, et pour faire voir combien ils servent à faire connaître l'époque

où nous vivons ; il n'est pas sans intérêt de rapprocher les documents que nous venons d'indiquer, du plan que suit le ministère belge pour livrer l'enseignement aux mains de la Maçonnerie et déchristianiser la Belgique. On y verra aussi la cause de la guerre entreprise pour l'unité de l'Italie, et l'on connaîtra tout le projet de la conjuration cosmopolite pour renverser tous les autels et tous les trônes et pour s'emparer ensuite de la direction des affaires.

Sa Sainteté a honoré l'auteur d'abord d'une lettre écrite en son nom par Mgr Mercurelli, son secrétaire pour les lettres latines, et ensuite d'un bref très-flatteur adressé à M. Neut par Sa Sainteté elle-même.

Aucun journal, que nous sachions, n'a parlé défavorablement de ces ouvrages. Les journaux maçonniques ont gardé à leur sujet un silence absolu. On sait cependant que ces journaux ont l'habitude de jeter de hauts cris au moindre reproche qu'on leur fait, à la moindre égratignure qu'ils souffrent. Un tel mutisme de la part des gens si susceptibles, si loquaces, n'est-ce pas l'apologie la plus éloquente qu'on pouvait faire de ces ouvrages ?

2e ANNEXE.

ASSOCIATION POUR LES JEUNES GENS

contre les sociétés secrètes ou publiques condamnées par l'Eglise.

Elle a son centre général à Genève dans l'Eglise de Notre-Dame, sous la protection de la Sainte Vierge Immaculée, de l'Archange Saint Michel et de Saint François de Sales.

Directeur : M. L'ABBÉ DUNOYER, Vicaire-Général.

RÈGLEMENT.

I.

Le but de l'Association est de préserver les jeunes gens de toute affiliation aux sociétés secrètes, de les en détourner à jamais, afin de les garder fidèles à la foi et aux promesses de leur baptême.

II.

Elle recrute ses membres surtout dans les maisons d'éducation, les colléges, les petits séminaires, les pensionnats, les écoles d'adultes, les écoles gratuites, etc., comme aussi dans toutes les paroisses des villes et des campagnes.

III.

Afin qu'ils puissent mieux comprendre la portée de l'acte dont il s'agit, les jeunes gens, pour être admis dans cette Association, devront avoir atteint leur 15e année.

IV.

Le jour choisi pour l'admission, chacun d'eux se présentera

accompagné, si c'est possible, d'un ou deux témoins pris parmi leurs parents ou leurs amis, et qui seront des garants de fidélité aux engagements contractés.

V.

Ils renouvelleront alors publiquement les promesses de leur baptême, et s'engageront aussi à ne jamais faire partie d'aucune société secrète ou publique condamnée par l'Église. Ils promettront en même temps de renouveler chaque année en particulier, les mêmes engagements le jour de leur communion pascale et jusqu'à l'âge de 33 ans.

VI.

Ils s'efforceront en outre de détourner de toute réunion antichrétienne ceux de leurs jeunes parents ou de leurs amis qui seraient exposés à les fréquenter. Ils n'oublieront pas et ils rappelleront à l'occasion la sentence d'excommunication portée tant de fois par l'Église contre tous les membres des sociétés secrètes.

VII.

L'Association est établie sous la protection de la Vierge Immaculée, de l'Archange Saint-Michel et de Saint-François de Sales.

VIII.

Des centres locaux sont formés, soit dans les maisons d'éducations, soit dans les paroisses, sous la présidence et la direction du centre général établi à Notre-Dame de Genève.

S'adresser à M. L'ABBÉ DUNOYER,
Grand-Vicaire, Directeur général de l'Association.

FORMULE D'ENGAGEMENT.

Je renouvelle les saints engagements qui ont été pris pour moi au moment de mon baptême, et que j'ai pris moi-même à ma première communion.

Je renonce au démon, à ses œuvres, à ses maximes ; et je m'attache à Jésus-Christ pour toujours.

Je promets en conséquence de ne jamais faire partie d'aucune société secrète ou publique condamnée par l'Église, et chaque année le jour de ma communion pascale, jusqu'à l'âge de 33 ans, je renouvellerai ce même engagement, que je prends au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Divin Sauveur des hommes, ayez pitié de nous.
Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous.
Saint-Michel, priez pour nous.
Saint-François de Sales, priez pour nous.

LETTRE DE MGR. MERMILLOD A M. L'ABBÉ DUNOYER.

Genève, Vendredi-Saint, 1869.

Monsieur le Vicaire Général,

J'approuve de tout mon cœur le projet de l'Association conçu dans le but de détourner des sociétés condamnées par l'Église, les jeunes gens et les hommes qui seraient exposés à en faire partie. Il est incontestable que les sociétés secrètes ont pour résultat d'anéantir la foi à la révélation et à la divinité du Sauveur ; leur travail souterrain est visible ; plus que jamais on peut en apercevoir les résultats et les efforts à la vue de l'incrédulité qui s'organise et s'affiche contre toute idée chrétienne et contre l'ordre surnaturel.

L'Église les a justement condamnées et Pie IX a renouvelé ces condamnations ; c'est donc un devoir pour tout prêtre et pour tout chrétien de former une digue aux flots grandissant de ce torrent devastateur.

Recevez, vénéré ami, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués en N. S.

† GASPARD, ÉVÊQUE D'HÉBRON,
Auxil. de Génève.

3e ANNEXE.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

D'APRÈS M. BARRUEL.

(Extrait de l'*Univers*, septembre 1850.)

Nous venons de relire un vieux livre; un livre qui a paru il y a plus d'un demi-siècle, et qui cependant semble fait tout exprès pour le temps présent. Nous venons d'assister à une nouvelle explosion du jacobinisme; toutes les phases de la crise révolutionnaire ne sont pas encore parcourues; il est opportun de savoir au juste si le mouvement dont nous sommes témoins se rattache à celui de 1789. Les causes de nos révolutions ont échappé à nos historiens. L'auteur du livre dont nous parlons (1), Barruel, a vécu avec la génération de 1789; il l'a connue dans son intimité. Esprit éminemment observateur, il ne s'est pas arrêté à la surface des choses. La révolution française n'est pour lui ni une catastrophe inattendue, ni la conséquence involontaire de la philosophie du dix-huitième siècle ou de l'embarras de nos finances. Il a vu que la révolution était l'événement le plus simple, le plus naturel, le plus prévu, le mieux combiné, et que les prétendus excès qu'on lui reproche entraient dans le plan primitif des conjurés et constituaient le but essentiel de leur action. Les mots de liberté, d'égalité, de fraternité, de progrès, de rénovation sociale, etc., avaient un sens mystérieux dont le vulgaire ne se doutait pas. Le peuple applaudissait alors comme aujourd'hui les idées qu'il croyait entendre sous ces grands mots. Des meneurs habiles profitaient de l'enthousiasme ou de la crédulité du peuple.

Le dix-huitième siècle présente tous les caractères d'une

(1) Mémoires pour servir à l'*Histoire du Jacobinisme* par l'abbé Barruel, 4 vol., édition nouvelle.

conspiration permanente contre le catholicisme et contre la société. Les philosophes commencent par engager les gouvernements de l'Europe dans leur conspiration philosophique. La société politique tombe ensuite sous les coups répétés d'une conspiration dirigée plus spécialement contre les gouvernements. Ni M. Thiers, ni M. Mignet ne font mention de cette conspiration ; Baruel apporte ses preuves. Il ne s'appuie pas sur des raisonnements ; le raisonnement est toujours contesté ; il a dans sa main les témoignages des accusés ; grâce à lui nous pouvons dire : *habemus confitentem reum* ; c'est l'intérêt de ces *Mémoires*. Y a-t-il eu dans le dernier siècle une conspiration philosophique contre l'Église catholique ? Cette question historique est résolue par le premier volume. Quand nous disons *conspiration*, nous ne parlons pas dans le sens vague, littéraire du mot ; nous entendons le sens juridique, précis. Nous affirmons avec Barruel que les philosophes se sont associés dans le but de déconsidérer, d'affaiblir et finalement de détruire le catholicisme. Un fait aussi étrange ne s'est jamais produit dans l'histoire. Il y a eu de tout temps des athées ; ils ont attaqué la religion chacun à sa façon, sans concerter leurs efforts pour la renverser. Il y a plus : la plupart de ces athées trouvaient la religion bonne pour les peuples ; ce n'est pas en public que les augures de Rome auraient ri des poulets sacrés. Un secret instinct et peut-être une raison supérieure avertissait les gens éclairés de conserver des apparences de respect aux vieux cultes nationaux. Spinosa, Bacon, Descartes et bien d'autres ont écrit des livres de philosophie ; ils n'ont pas conspiré pour donner à leur philosophie le gouvernement politique des sociétés. Cette frénésie était réservée à la philosophie française du dix-huitième siècle. Les preuves abondent dans les mémoires de Barruel.

Voltaire a été le chef des philosophes conjurés contre l'Église, Diderot, d'Alembert, Fréderic II ont été ses principaux lieutenants. Leur mot de guet est célèbre : *Écrasez l'infâme !* Toute leur correspondance en donne la signification : écrasez le christianisme. Damilaville, Mercier, d'Argens, Thiriot, Condorcet, d'Holbach, Helvétius, etc., ont été, avec bien d'autres, les soldats dévoués de la conjuration. On ne s'écrivait qu'avec

précaution, comme dans toutes les conspirations. Un adepte s'appelait un bon *cacouac*. Voltaire écrivait à d'Alembert, le 1er mai 1768. « Les mystères de Mithra ne doivent point être divulgués ; — il faut qu'il y ait cent mains invisibles qui percent le monstre, et qu'il tombe sous mille coups redoublés. » Le chef de la secte recommande sans cesse le secret, il dit positivement qu'il *faut agir en conjurés et non pas en zélés*. C'est en 1752 que le complot fut organisé, après une visite de Voltaire à Fréderic II. L'encyclopédie fut le premier moyen de guerre mis en jeu. Elle devait être l'arsenal de toutes les armes contre l'Église. Le second moyen fut l'extinction des Jésuites. Voltaire avait pensé avec Fréderic II à séculariser les ordres religieux, afin de s'emparer de leurs biens. D'Argenson, protecteur de Voltaire et ministre des affaires étrangères en France, y avait aussi songé. Choiseul reprit ce projet ; on sait comment il l'exécuta. Les parlements, dans leur fureur janséniste, se mirent de la partie, et d'Alembert écrit dans une de ses lettres : « Ils croient servir la religion, mais ils servent la *raison sans s'en douter*. Ce sont les exécutions de la haute justice pour la philosophie *dont ils prennent les ordres sans le savoir*. » Le troisième moyen des conjurés est la destruction de tous les corps religieux. Fréderic II, dans une lettre du 24 mars 1767 à Voltaire, après avoir exposé son plan de détruire les ordres religieux, ajoutait: « Le patriarche m'objectera peut-être *ce qu'on fera des Évêques* ; je lui réponds qu'il n'est pas temps d'y toucher, qu'il faut commencer par détruire ceux qui soufflent l'embrasement du fanatisme au cœur du peuple. Dès que le peuple sera refroidi, les Évêques deviendront de petits garçons dont les souverains disposeront par la suite des temps comme ils voudront. » La guerre contre les religieux se poursuivait en France par Brienne, archevêque de Toulouse, qui rivalisait d'athéisme avec d'Alembert, dont il était l'ami et le confident.

Barruel mentionne un quatrième moyen qui n'a pas eu de succès : c'est la colonie de Voltaire. Voltaire aurait voulu établir, dans une des villes du roi de Prusse, un certain nombre de philosophes qui de là auraient écrit et imprimé contre l'Église en toute sûreté. Fréderic consentait volontiers ; mais les conjurés ne tenaient pas à s'expatrier. Le projet échoua, au grand

déplaisir de Voltaire. Les honneurs académiques furent le cinquième moyen des conjurés. Il est curieux de voir par quelles intrigues d'Alembert avait fini par peupler d'incrédules l'Académie française. Le sixième moyen, beaucoup plus efficace, fut une inondation de livres anti-chrétiens. Un nombre inouï de livres infâmes, fabriqués par ordre des chefs, sans indication d'auteur, circulaient sous la protection des ministres. M. de Malesherbes, directeur général de la librairie, prêtait, contre tous les devoirs de sa charge, son concours à cette guerre impie. D'Alembert, dans ses lettres, le traite comme un adepte sur qui on peut compter. Enfin, sous le nom de tolérance, les conjurés projetaient des violences et des spoliations qui se sont réalisées plus tard. Ainsi Voltaire souhaite voir précipiter « tous les Jésuites au fond des mers avec un janséniste au cou. » Chacun des conjurés a agi dans la mesure de ses forces avec la variété de ses talents ; mais le concert entre tous est un fait certain. En examinant la société d'alors, on se convaincra bien vite que le succès ne pouvait manquer à une telle entreprise.

La conspiration fut d'abord protégée par les souverains, par les princes, par les grands. Leurs passions ne s'accommodaient pas du joug de l'Église et ils étaient bien aises de s'appuyer sur les hommes qui disposaient de l'opinion. Joseph II, Catherine II, Christian VII, roi de Danemarck, Gustave III, roi de Suède, Poniatowski, roi de Pologne, étaient les premiers adeptes. A leur suite vient une liste nombreuse de princes et de princesses appartenant pour la plupart aux petits États de l'Allemagne. En France, les ministres de Louis XV tendaient la main aux philosophes ; MM. Amelot, d'Argenson, de Choiseul, de Praslin, Malesherbes étaient entrés dans la conspiration. Louis XVI aurait eu besoin de plus d'énergie qu'il n'en avait pour se soustraire à cette influence secrète qui avait gagné toute la société et assiégeait les abords du pouvoir. Le plus célèbre de ces ministres, Turgot, devait être le plus dangereux. Voltaire et d'Alembert, dans leur correspondance, en parlent souvent avec grand éloge. D'Alembert écrivait à son ami : « Ce M. Turgot est un homme d'esprit, très-instruit et très-vertueux ; en un mot c'est un très-honnête *cacouac,* mais qui a de bonnes raisons pour ne le pas trop paraître ; car je suis payé pour

savoir que la cacouaquerie ne conduit pas à la fortune, et il mérite de faire la sienne. » Voltaire après avoir vu Turgot, le jugeait ainsi dans une de ses lettres à d'Alembert : « Si vous avez plusieurs maîtres de cette espèce dans votre secte, je tremble pour l'*infâme,* elle est perdue pour la bonne compagnie. »

On voit par ces mots que Turgot est un adepte secret, ambitieux, hypocrite, parjure, traître à la religion, au roi et à l'Etat. « Turgot, dit Barruel, fut le premier qui porta au ministère le double esprit de cette révolution anti-chrétienne à la fois et anti-monarchique. Choiseul et Malesherbes furent aussi impies que Turgot ; et le premier surtout fut peut-être plus méchant ; mais il n'avait pas encore existé de ministre assez sot pour chercher à détruire dans l'esprit du Roi lui-même les principes de l'autorité qu'ils en recevaient. » Après Turgot, nous avons Necker, philosophe larmoyant, amoureux de la popularité et capable de toutes les lâchetés pour l'obtenir ou pour la conserver. Brienne devint premier ministre ; il eut pour collège Lamoignon.

Tous les deux se tuèrent en philosophes après leur chute du ministère. D'Argental, Larochefoucault, La Chalotais et deux ministres, Maupeou et Terrai, étaient des conjurés.

La classe des gens de lettres s'enrôla sous l'étendard de la secte philosophique. Rousseau, Buffon, Fréret, Boulanger, Marmontel, Laharpe, Condorcet, Helvétius, etc., sont des noms sur la signification desquels on ne se méprend pas. Aux gens de lettres se joint naturellement la secte des économistes, qui alors en était à des obscurs commencements. Tout se préparait pour donner l'assaut à l'ordre social ; mais les chefs n'étaient pas destinés à participer à la lutte et à jouir de la victoire.

La conspiration ne devait pas s'arrêter au catholicisme ; elle amenait par une logique rigoureuse la destruction des gouvernements. Quand l'homme rejette le frein intérieur, qui est la religion, ce n'est certainement pas pour accepter le frein extérieur des gouvernements. Voltaire et d'Alembert ont-ils aperçu cette conséquence de leurs systèmes ? Nous ne le croyons pas ; leur correspondance ne renferme rien d'assez

positif à cet égard. Ils comptaient sur les souverains pour la réussite de leurs projets contre l'Église ; comment auraient-ils cherché à démolir la force sur laquelle ils s'appuyaient ? Eux morts, la besogne s'est trouvée si avancée que leurs disciples n'eurent plus besoin de la même réserve. La conjuration se circonscrivit et prit un caractère politique. Mais ces efforts n'auraient pas eu assez d'ensemble et d'universalité pour triompher, s'ils n'avaient rencontré dans les sociétés secrètes un moyen d'action d'une puissance incalculable. Barruel nous fait connaître l'origine et l'histoire de la Franc-Maçonnerie. Les Francs-Maçons sont innombrables. Avant la Révolution, il y en avait en France plus d'un million. Ils ne sont pas moins nombreux aujourd'hui. On conçoit ce qu'a d'irrésistible la force d'une telle masse mise en mouvement par une pensée secrète. C'est peut-être le moyen d'expliquer bien des faits.

Tous nos bouleversements politiques ont paru s'accomplir avec l'assentiment de la nation. Ces mouvements de l'opinion, en apparence spontanés, n'étaient-ils pas produits par un mot d'ordre ? C'est assez probable, quand on connaît les procédés de la Maçonnerie. Aujourd'hui la Maçonnerie n'a plus de secret, puisque la liberté la plus entrière est laissée à chacun de parler et d'écrire. Il n'y a plus de doctrine occulte. Qu'y a-t-il au-delà de Proudhon ou de Blanqui ? Comme propagation des doctrines anti-sociales, la Maçonnerie n'est plus une force : c'en est toujours une comme moyen révolutionnaire. Il n'est pas inutile de l'étudier, nulle part on ne la connaîtra mieux que dans le livre de Barruel.

Il y a d'honnêtes gens parmi les Maçons. Ceux-là s'arrêtent aux premiers grades inoffensifs ; ils peuvent se faire illusion sur le but et sur la portée de l'association. A ceux-là on se contente d'apprendre que la Maçonnerie s'est constituée pour exercer la bienfaisance et pour répandre la lumière parmi les hommes. Ce sont là de pures niaiseries ; on ne s'associe pas avec des formules mystérieuses et des cérémonies étranges, on ne s'astreint pas à un serment qui vous ôte votre libre arbitre, dans l'intérêt de la science et de la charité. S'il en était autrement, l'association irait contre son but, puisque toute liberté est aujourd'hui laissée à la science et à la philantropie.

Il est démonté que le secret de la Maçonnerie réside dans ces deux mots, *liberté, égalité ;* dans les derniers grades seulement on savait qu'il s'agissait d'une liberté sans limites et d'une égalité absolue. Au point de vue religieux, on monte de négations en négations jusqu'à ce qu'on se dépouille dans les hauts grades de tout sentiment chrétien. Dans toutes les loges de la Maçonnerie retentit perpétuellement cet axiôme que les hommes sont *égaux et frères.* Ces mots de *liberté, égalité et fraternité* ont passé les loges Maçonniques dans le symbole révolutionnaire.

La *fraternité* est une superfétation, elle se confond avec l'*égalité ;* mais elle servait souvent à masquer ce dernier mot ; c'est pourquoi elle s'est naturellement ajoutée à la liberté et à l'égalité. Voilà l'origine de la triade révolutionnaire. Autrement, il serait impossible de concevoir comment des abstractions auraient saisi l'esprit des masses et leur auraient inspiré tant de fureurs. Il y avait eu une longue préparation. L'histoire ostensible n'expliquerait pas une pareille folie. Des peuples se sont insurgés pour conquérir certains droits, certaines libertés publiques; on ne les a jamais vus réclamer la liberté de tout frein moral, politique et religieux. L'*égalité* circulait à l'état de chimère dans les livres philosophiques, où elle supposait l'état de nature rêvé par J.-J. Rousseau. L'égalité absolue entre tous les habitants du globe est le dogme panthéistique. Il a le même principe que la liberté absolue. Dans toutes les théories révolutionnaires, nous voyons que l'homme se perfectionne sans cesse. Les philosophes disent que c'est Dieu qui se développe et se perfectionne en nous. Comment mettre des entraves, imposer des règles à la volonté humaine ? Elle est sainte, elle est infaillible, elle est divine. Et alors il n'y a pas de degrés entre toutes ces volontés : elle se valent toutes puisqu'elles émanent également de Dieu.

Tous les discours de M. Victor Hugo et de M. Pierre Leroux sont fondés sur la divinité de l'homme. L'éclectisme tout entier n'a pas d'autre base. Il faut que quelqu'un soit Dieu. Si ce n'est pas Dieu lui-même, ce sera l'homme. La *fraternité* est une mystification honteuse. Tous les révolutionnaires l'ont à la bouche depuis soixante ans : elle réalise, dans leur pensée,

l'égalité de fortune qui doit appartenir à des frères. Ils n'ont pas tous conscience du but et de la signification de la *fraternité*, mais la *fraternité* s'adresse surtout aux niais et aux gobe-mouches. On demandait au Premier Consul ce qu'il fallait faire de la *liberté*, de l'*égalité* et de la *fraternité*, qui alors, comme aujourd'hui, s'étalaient sur toutes les murs : « Qu'on efface toutes ces cochonneries-là, » s'écria-t-il. Il était permis de tenir ce langange après dix ans de *fraternité*. Les gens qui ne se laissent pas prendre aux apparences, ont besoin de raisons plus solides pour apprécier la formule de la révolution ; ils les trouveront dans les *Mémoires* de Barruel.

II.

Tout le monde a entendu parler de la Franc-Maçonnerie ; en dehors des adeptes, personne ne la connaît. Les détails que nous donnons sont extraits des *Mémoires* de Barruel ; ils sont puisés aux sources les plus authentiques, et ils n'ont jamais été révoqués en doute.

Les trois premiers grades sont ceux d'*apprenti*, de *compagnon*, de *maître*.

Ces premiers grades n'apprennent rien : on exige même des adeptes le silence sur ces mots : *liberté*, *égalité*. Voici dans quelles formes se fait l'initiation au grade de Maître-Maçon : la loge est tendue en noir ; au milieu est un sarcophage élevé sur cinq gradins, couvert d'un drap mortuaire ; les Frères sont autour, dans les attitudes de la douleur et de la vengeance.

Quand l'adepte a été admis, le Vénérable (président de la loge) lui raconte l'histoire suivante :

« Adoniram, choisi par Salomon, présidait au paiement des ouvriers qui bâtissaient le temple. Ces ouvriers étaient au nombre de trois mille. Pour donner à chacun le salaire qui lui convenait, Adoniram les divisa en trois classes : apprentis, compagnons et maîtres. Il donna à chacun son mot de guet, ses signes propres et la manière dont ils devaient le toucher pour être reconnus. Chaque classe devait tenir ses signes et son mot extrêmement secrets. Trois compagnons voulant se procurer la parole et par là le salaire des maîtres se cachèrent

dans le Temple, se postèrent ensuite chacun à une porte différente. Au moment où Adoniram avait coutume de fermer le Temple, le premier compagnon qu'il rencontre lui demande la *parole de maître*. Adoniram refuse et reçoit sur la tête un coup de bâton. Il veut fuir par une autre porte, même rencontre, même demande et même traitement. A la troisième porte enfin, le troisième compagnon le tue pour le même refus de trahir la parole de maître. Ses assassins l'enterrent sous un tas de pierres, au-dessus duquel ils placent une branche d'accacia, pour reconnaître la place où ils ont mis le cadavre.

» L'absence d'Adoniram désespère Salomon et les maîtres. On le cherche partout; enfin, un des maîtres découvre son cadavre et le prend par un doigt, qui se détache de la main; il le prend par le poignet, qui se détache du bras; et le maître, dans son étonnement, s'écrie : *Mac benac*, ce qui signifie, suivant les Maçons : *La chair quitte les os*.

» Dans la crainte qu'Adoniram n'eût révélé leur mot du guet, appelé *la parole*, tous les maîtres convinrent de le changer et d'y substituer ces mots de *Mac benac*, mots vénérables que les Francs-Maçons n'osent prononcer hors des loges et dont alors même chacun ne prononce qu'une syllabe, laissant à son voisin le soin d'achever le mot. »

Cette histoire finie, l'adepte est instruit que l'objet de son grade est de s'occuper à chercher cette parole perdue par Adoniram et à venger la mort de ce martyr du secret maçonnique.

Le moment où ces jeux deviennent plus sérieux est le grade d'*élu*. Ce grade a deux parties : l'une s'applique à la vengeance d'Adoniram, qui devient ici *Hiram;* l'autre est la recherche de *la parole,* ou bien de la doctrine sacrée qu'elle exprimait et qui a été perdue.

Dans ce grade d'*élu*, tous les Frères paraissent vêtus de noir portant au côté gauche un plastron sur lequel on a brodé une tête de mort, un os et un poignard, le tout entouré de la devise : *Vaincre ou mourir*, avec un cordon en sautoir, portant la même devise. Tout respire la mort et la vengeance dans le costume et le maintien. L'aspirant est conduit dans la loge un bandeau sur les yeux, les mains couvertes de gants ensan-

glantés. Le poignard à la main, un adepte le menace de lui percer le cœur pour le crime dont il est accusé. Après bien des terreurs, il n'obtient la conservation de la vie qu'en promettant de venger le père des Maçons par la mort de son assassin. On lui montre une sombre caverne ; il faut qu'il y pénètre ; on lui crie : Frappez tout ce qui va vous résister, entrez, défendez-vous et vengez notre maître : c'est à ce prix que vous serez *élu*. Un poignard à la main droite, une lampe à la main gauche, il s'avance : un fantôme se trouve sur ses pas. Il entend encore cette voix : Frappez, vengez Hiram. Il frappe ; le sang coule. Coupez encore la tête à l'assassin ! La tête du cadavre se trouve à ses pieds ; il la saisit par les cheveux, il la porte, triomphant, en preuve de sa victoire, la montre à chaque Frère, et il est digne d'être *élu*.

On devine aisément que ce cadavre n'est qu'un mannequin entouré de boyaux qu'on a remplis de sang.

J'ai demandé à divers Maçons, dit Barruel, si cet apprentissage de férocité ne leur faisait point soupçonner que la tête à couper était celle des rois ; ils m'ont avoué ne l'avoir reconnu que lorsque la Révolution était venu leur apprendre à ne pas en douter.

Il en était de même pour la seconde partie de ce grade. Ici l'adepte se trouvait pontife et sacrificateur avec tous ses confrères. Revêtus des ornements du sacerdoce, ils offraient le pain et le vin suivant l'ordre de Melchisedech. L'objet secret de cette cérémonie était de rétablir l'égalité religieuse, de montrer tous les hommes également prêtres et pontifes, de rappeler tous les Maçons à la religion de la nature, et de leur persuader que celle de Moïse et de Jésus-Christ, par la distiction des prêtres et des laïques, avait violé les droits naturels de la liberté et de l'égalité religieuses. Il a fallu encore la révolution à bien des adeptes pour confesser qu'ils avaient été dupes de cette impiété, comme de cet essai régicide dans leur grade d'*élu*.

Après ces grades, il y avait quelquefois le grade de *Chevalier du Soleil*, qui était plutôt un grade philosophique et qui n'appartenait pas à l'ancienne Maçonnerie. Ordinairement ceux qui ne se rebutent pas de ces jongleries, passent du grade de simple

maître ou du grade d'élu aux trois grades de la chevalerie écossaise. Dans le premier grade l'adepte est élevé à la dignité de *Grand-Prêtre;* dans le second grade de maître écossais, l'adepte continue de se dépouiller de ses sentiments religieux pour arriver au pur déisme. Tout Maçon qui veut être admis dans les hautes loges écossaises et même dans tous les autres grades maçonniques, apprend d'abord que, jusqu'à ce moment, il a vécu dans l'esclavage; c'est pour cela qu'il n'est admis devant les Frères que comme un esclave, ayant la corde au cou et demandant à rompre ses liens. Il faudra qu'il paraisse dans une posture plus humiliante encore, lorsque du second grade de maître écossais il voudra être admis au troisième, à celui de *Chevalier de Saint-André.* Le Maçon qui aspire à cet honneur, est enfermé dans un obscur réduit; une corde à quatre nœuds coulant entrelace son cou; là, étendu par terre, à la sombre clarté d'une lampe, il est abandonné à lui-même pour méditer sur son esclavage et pour apprendre à connaître le prix de la liberté. Un des Frères arrive enfin, et l'introduit en prenant la corde d'une main et de l'autre tenant une épée nue, comme pour l'en percer s'il oppose quelque résistance. Il n'est déclaré libre qu'après avoir subi une foule de questions et surtout qu'après avoir juré sur le salut de son âme de ne jamais trahir les secrets qui lui seront confiés.

Le grade de *Chevalier de Rose-Croix* vient ensuite. Les Maçons écossais sont également libres, également prêtres; mais il reste à découvrir par qui le culte du déisme a été aboli. Celui-là est le véritable assassin d'Adoniram; c'est le ravisseur de la fameuse parole, qui était *Jéhova.* La secte détestait ce ravisseur; il fallait inspirer la même haine à ses profonds adeptes. Cet objet est celui des *Chevaliers de Rose-Croix.* Or, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'ils considèrent comme ayant détruit l'unité de Dieu. Leur mot du guet est INRI. Il y avait cependant encore des dupes dans les arrière-loges. Le voile se déchirait tout à fait dans le grade de *Kadosch,* interprété l'*homme régénéré.* Les épreuves de ce grade sont encore plus étranges que dans les autres grades. On renouvelle l'épreuve du grade où l'initié se change en assassin, mais le Maître des Frères à venger n'est plus Hiram, c'est Molay, le

Grand-Maître des Templiers; et celui qu'il faut tuer est un roi, c'est Philippe-le-Bel, qui a détruit l'ordre des Templiers. Au moment où l'adepte sort de l'antre, portant la tête de ce roi, il s'écrie *Nékom :* je l'ai tué. On l'admet au serment et on lui apprend que la *liberté* et l'*égalité* consistent à ne reconnaître aucun supérieur sur la terre, soit dans l'ordre temporel, soit dans l'ordre spirituel. Le duc d'Orléans subit toutes les épreuves de ce grade.

Ainsi, dit Barruel, dans les grades d'apprenti et de compagnon, la secte commence par jeter en avant son mot d'égalité et de liberté. Elle n'occupe ensuite ses novices que de jeux puérils ou de fraternité et de repas maçonniques; mais déjà elle les accoutume au plus profond secret par un affreux serment.

Dans celui de Maître, elle raconte son histoire allégorique d'Adoniram, qu'il faut venger, et de la parole qu'il faut retrouver.

Dans le grade d'élu, elle accoutume ses adeptes à la vengeance, sans leur apprendre celui sur qui elle doit tomber. Elle les rappelle aux patriarches, au temps où tous les hommes n'avaient, suivant ses prétentions, d'autre culte que celui de la religion naturelle, où tous étaient également prêtres et pontifes; mais elle ne dit pas encore qu'il faille renoncer à toute religion révelée depuis les patriarches.

Ce dernier mystère se dévoile dans les grades écossais. Les Maçons y sont enfin déclarés libres; la parole si longtemps cherchée est celle de déiste; c'est le culte de *Jéhova,* tel qu'il fut reconnu par les philosophes de la nature. Le vrai Maçon devient le pontife de Jéhova; c'est là le grand mystère qui lui est présenté comme laissant dans les ténèbres tous ceux qui n'y sont pas initiés.

Dans le grade des *Chevaliers Rose-Croix,* celui qui a ravi la parole, qui a détruit le vrai culte de Jéhova, c'est l'auteur même de la religion chrétienne; c'est de Jésus-Christ et de son Évangile qu'il faut venger les Frères, les pontifes de Jéhova.

Enfin, dans le grade de *Kadosch,* l'assassin d'Adoniram devient le roi, qu'il faut tuer pour venger le Grand-Maître Molay et l'Ordre des Maçons, successeurs des Templiers. La religion qu'il faut détruire pour renouveler *la parole* ou la

doctrine de la vérité, c'est la religion de Jésus-Christ, c'est son culte, fondé sur la révélation. Cette parole, dans toute son étendue, c'est la *liberté* et l'*égalité* à rétablir par l'extinction de tout roi et par l'abolition de tout culte.

Quelle est l'origine de la Franc-Maçonnerie? Nous laissons de côté l'origine donnée par les Francs-Maçons à leurs adeptes. Les simples qui ne franchissent pas les premiers grades peuvent seuls croire qu'ils descendent des Maçons qui bâtirent la tour de Babel, de ceux qui bâtirent les pyramides d'Égypte, de ceux-là surtout qui construisirent le temple de Salomon. Dans les hauts grades, on remplace ces contes par l'explication que voici :

« Dans les temps anciens, quand les hommes commencèrent à perdre de vue les vérités primitives pour se jeter dans la religion, il y eut des sages qui établirent des écoles pour conserver la vérité. Tout en paraissant suivre les opinions du vulgaire, ils transmettaient à leurs disciples des interprétations contraires aux idées reçues. De là cette double doctrine *ésotorique* et *exotérique,* qui était pratiquée dans toute l'antiquité. Les mystères étaient réservés pour les initiés et ne se dévoilaient qu'au fur et à mesure d'épreuves nombreuses et graduées. De peur que ces leçons ne perdissent leur prix par la vulgarisation, ou plutôt à cause du danger de les ébruiter, le secret était prescrit. Il y avait des signes, un langage spécial auquel les initiés devaient se reconnaître. Ces diverses écoles et les secrets de ces mystères n'ont point été perdus; les philosophes de la Grèce les ont transmis à ceux de Rome; les philosophes de toutes les nations ont fait de même après l'établissement de la religion chrétienne. Le secret fut toujours observé, parce qu'il fallait éviter les persécutions d'une Église intolérante et de ses prêtres.

» Les sages de diverses nations, à l'aide de signes établis originairement, continuèrent à se reconnaître, comme le font aujourd'hui partout les Francs-Maçons. Leur école, en effet, et tous leurs mystères ne sont point autre chose que la doctrine, les mystères de ces anciens sages. Le nom seul a changé ; le secret s'est transmis sous le nom des Francs-Maçons comme il se transmettait sous le nom des mages, des

prêtres de Memphis ou d'Éleusis et des philosophes platoniciens ou éclectiques. Le fond de ces doctrines était le déisme ou le panthéisme. »

Telles sont les explications débitées par les Francs-Maçons. D'autres, sans aller si loin, font remonter la Franc-Maçonnerie aux Templiers et aux Albigeois.

Les Templiers sont évidemment au nombre des ancêtres de la Franc-Maçonnerie. On sait comment, sous Philippe-le-Bel, ils expièrent leurs crimes et leur apostasie. Leur interrogatoire et leurs aveux sont authentiques. Les rétractations tardives de Jacques Molay après plusieurs aveux, ne s'appuient sur aucune preuve ni sur aucune vraisemblance; elles tombent devant le témoignage même de tous les Templiers accusés. S'il fallait à présent, dit M. Barruel, tracer la génération des Francs-Maçons par les Templiers, nous n'aurions pas sans doute l'assurance de ceux qui ont cru voir le Grand-Maître Molay, dans sa prison même de la Bastille, créant les quatre loges-mères : Naples, pour l'Orient ; Édimbourg, pour l'Occident ; Stockholm, pour le Nord ; Paris, pour le Midi.

Mais en suivant les archives des Maçons et tous les rapports de leur ordre avec celui des chevaliers du Temple, on a le droit de leur dire : oui, toute votre école et toutes vos loges sont venues des Templiers. Après l'extinction de leur ordre, un certain nombre de chevaliers coupables, échappés à la proscription, se réunissent pour la conservation de leurs affreux mystères. A tout le code de leur impiété ils ajoutent le vœu de se venger des rois et des pontifes qui ont détruit leur ordre et de toute la religion qui anathématise leurs dogmes. Rapprochons, en effet, les dogmes, le langage, les symboles. Dans les mystères des Templiers, l'initiant commençait par opposer au Dieu qui meurt pour le salut des hommes le Dieu qui ne meurt pas. Jurez, disait l'initiant au récipiendaire, jurez que vous croyez *en Dieu créateur, qui n'est pas mort et ne mourra point*. A ce serment succédait le blasphème contre le Dieu du christianisme. Le nouvel adepte était instruit à dire que le Christ ne fut qu'un faux prophète, justement condamné à la mort pour expier ses propres crimes, non ceux du genre humain.

Le dieu des Templiers, *qui ne meurt pas*, était représenté par une tête d'homme, devant laquelle ils se prosternaient comme devant leur véritable idole.

La liberté, l'égalité se cachaient chez les Templiers sous le nom de fraternité. *Qu'il est bon, qu'il est doux de vivre en frères !* était le cantique favori de leurs mystères ; il est encore celui de nos Maçons et le masque de toutes les erreurs politiques. Le plus terrible des serments soumettait à toute la vengeance des Frères, et à la mort même, celui des Templiers qui aurait révélé les mystères de l'ordre. Même serment chez nos Francs-Maçons et mêmes menaces pour celui qui le violerait. Mêmes précautions encore pour empêcher les profanes d'être témoins de ces mystères. Les Templiers commençaient par faire sortir de leurs maisons quiconque n'était pas initié. Ils mettaient à chaque porte des Frères armés pour écarter les curieux ; ils plaçaient des sentinelles sur le toit de leurs maisons, toujours appelées Temples. De là chez nos Maçons cet adepte *frère terrible*, toujours armé d'un glaive, pour veiller à l'entrée des loges et pour en repousser les profanes. De là cette expression si commune aux Francs-Maçons : *Le temple est couvert,* pour dire : Les sentinelles sont placées, nul profane ne peut entrer, même par le toit, et nous pouvons agir en liberté. De là cette autre expression : *Il pleut*, c'est-à-dire : Le Temple n'est pas couvert, la loge n'est pas gardée et nous pouvons être vus ou entendus. Ainsi tout, jusqu'à leurs symboles, jusqu'à ces noms de *Grand-Maître*, de *Chevaliers du Temple*, trahit dans nos Francs-Maçons les enfants des Templiers.

Maintenant, d'où les Templiers tirent-ils leur origine ? Condorcet, dans son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, promet de chercher dans les *hommes du Midi* l'origine des sociétés secrètes. Il serait remonté aux enfants de Manès, arrivés à travers bien des siècles d'Orient en Occident, à l'époque de Fréderic II, et répandus en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne. C'est toute cette horde de sectaires, connue sous les noms d'Albigeois, de Cathares, Patharins, Bégards, et sous cent autres dénominations, qui nous rappellent les plus terribles ennemis que la religion et les

sociétés eussent eus jusqu'alors en Europe. Au millieu de la diversité de leurs opinions, on remarque l'accord des Maçons éclectiques contre le Dieu du christianisme. Dans les principes de ces sectaires se trouve l'explication de leurs plus infâmes mystères et de ceux des Templiers. Ils font créer la chair par le démon, pour avoir le droit de la prostituer. Tout se lie des Cathares aux Albigeois, aux Chevaliers du Temple, et de ceux-ci aux Maçons jacobins : tout indique un père commun. Il se montre bien plus spécialement encore dans cette égalité et cette liberté désorganisatrices, qui ne connaissent d'obéissance due *ni aux puissances spirituelles, ni aux puissances temporelles*, et qui furent le caractère distinctif de Albigeois.

Au XVIIIe siècle, la réunion se fit bien vite de tous les ennemis de l'Église et de la société. Soit enfants de Manès, soit enfants de l'Encyclopédie, c'était d'ailleurs toujours dans les arrière-loges même haine pour le Christ, même haine pour les souverains, même conspiration. Pour faire triompher celle du club d'Holbach, les sophistes n'avaient qu'à mettre en mouvement les piques et les bras que pouvait leur fournir le régime des loges Maçonniques. A la tête de ce régime était en France un bureau général sous le nom de *Grand-Orient* et sous les ordres apparents du Grand-Maître, mais gouverné en effet par les plus profonds adeptes, et servant de point central à la correspondance générale des loges. C'était en même temps le tribunal en dernier ressort pour tous les différends ou procès maçonniques ; le conseil suprême dont on ne pouvait violer ou éluder les ordres sans encourir la peine des parjures. Près de ce tribunal résidaient les envoyés, les députés des loges répandues dans les diverses villes, chargés de transmettre les ordres et d'en notifier l'exécution.

Chaque loge avait son président, sous le titre de *Vénérable*, dont le devoir était tantôt de leur faire passer les lois du Grand-Orient, tantot de disposer les Frères aux ordres qui leur arriveraient. Toutes les instructions se transmettaient ou dans un langage énigmatique, ou par un chiffre spécial, ou par des voies secrètes. De crainte qu'un faux Frère ou même qu'un Maçon étranger à l'inspection du Grand-Orient ne se mêlât aux vrais adeptes sans en être connu, il y avait un mot d'ordre

spécial, changeant tous les semestres et régulièrement envoyé par le Grand-Orient à toute loge sous son inspection.

Grâce aux cotisations, les ressources de la Maçonnerie étaient immenses. Ces ressources servaient à solder les commis-voyageurs de la conjuration contre la société. Dès l'année 1776, dit Barruel, le comité central de l'*Orient* chargea ses députés de disposer les Frères à l'insurrection, de parcourir et visiter les loges dans toute l'étendue de la France, de les presser, de les solliciter en vertu du serment maçonnique et de leur annoncer qu'il était temps enfin de le remplir pår la mort des tyrans. Les preuves de ce fait sont consignées dans le livre de Barruel ; elles éclairent d'un jour nouveau notre histoire de la fin du dix-huitième siècle. Condorcet et Sieyès généralisèrent l'action de la Maçonnerie; ils établirent un apostolat plus général dont l'objet n'était plus de jacobiniser simplement les loges françaises, mais l'univers entier.

III.

Après avoir développé l'organisation de l'illuminisme dans son 3e volume, Barruel en fait plus spécialement l'histoire dans son 4e volume. L'existence de l'ordre de Weishaupt, dit-il, n'était pas encore soupçonnée autour de lui dans Ingolstadt, et déjà, pour la Bavière seule, il comptait cinq loges à Munich. D'autres loges et d'autres colonies étaient établies en Autriche, en Souabe, dans le Tyrol, en Italie, en Hollande. Au bout de trois ans, l'iluminisme contenait plus de mille initiés. Les principaux adeptes de Weishaupt furent : Xavier Zwach, dit *Caton;* Hertel, prêtre apostat, dit *Marius;* Baader, dit *Celse;* Berger, professeur à Munich, dit *Scipion ;* Troponero, marchand hambourgeois, dit *Coriolan ;* le baron de Bassus, dit *Annibal ;* le marquis de Constanza, dit *Diomède ;* Micht, dit *Solon;* le baron de Schrœckenstein, dit *Mahomet;* Hoheneicher, conseiller dans une petite cour d'Allemagne, dit *Alcibiade*. C'étaient là les Aréopagistes mis à la tête de tout l'illuminisme. Barruel suit les progrès de la secte dans les rapports adressés à Weishaupt. Voici ce qu'écrivait Zwach :

« Sous peu, nous serons maîtres de toute la fondation Barthélémique, (maison destinée à l'éducation des jeunes ecclésias-

tiques). Toutes nos mesures sont prises pour cela ; l'affaire a pris une bonne tournure. Par ce moyen, nous pourrons munir toute la Bavière de prêtres adroits et convenables. Nous avons les mêmes vues et le même espoir sur une autre maison de prêtres. »

Ce que les conjurés ont fait contre l'Église, ils l'ont fait contre l'État ; ils l'ont fait dès les premières années de leurs complots, en plaçant leurs adeptes dans les conseils et dans les bureaux de l'administration publique. On se rend compte des fonds énormes dont la secte disposait par l'intrusion de ses adeptes dans les fonctions, et par les prélèvements qu'elle faisait sur leurs traitements de toute sorte. Malgré tous ces efforts, cependant, l'illuminisme eût été arrêté dans son essor s'il ne se fût pas emparé des loges maçonniques. Les succès de Weishaupt furent lents. Il ordonna à tous ses aréopagistes de se faire recevoir Francs-Maçons. Knigge, dit *Philon*, baron hanovrien, lui vint en aide pour l'exécution de ses desseins ; il se fit recevoir dans la Maçonnerie. Il en parcourut rapidement les degrés, enrôlant dans l'illuminisme tous ceux qui se trouvaient préparés. Une assemblée générale des députés maçonniques fut convoquée à Wilhelmsbad, pour l'année 1781, sous la protection de Son Altesse le prince Ferdinand, duc de Brunswick. Là se rencontrèrent les disciples de saint Martin et ceux de Swedenborg. La confusion fut générale ; Knigge en profita pour les progrès de l'Illuminisme. Le duc Ferdinand de Brunswick fut proclamé Grand-Maître de la Maçonnerie, mais peu de membres le reconnurent. A l'issue de l'assemblée, tous les députés accoururent chez Knigge solliciter l'admission à ses mystères. De pareils candidats pouvaient se passer de longues épreuves. Il les initia aux grades d'Epopes et de Régent, et tous, dit-il, les reçurent avec enthousiasme. L'illuminisme s'étendit bientôt sur toute l'Europe.

L'indolence des gouvernements finit par se lasser. Le 22 juin 1784, l'électeur de Bavière interdit les sociétés secrètes. Des perquisitions furent faites chez plusieurs conjurés (1). Il y eut

(1) Nous avons dit dans notre grand ouvrage comment le cardinal Haffelin avait été, dans sa jeunesse, insidieusement trompé par les recruteurs de l'illuminisme. Il dut s'expliquer publiquement avant d'être promu à la pourpre. *(Note de l'Auteur.)*

des enquêtes judiciaires; des révélations authentiques signalèrent le but et les moyens de la secte. Voici ce que nous lisons dans les dépositions du conseiller aulique Utzschneider, du prêtre Cosandey et de l'académicien Grünberger, le 9 septembre 1785 :

« Chez les illuminés, l'objet des premiers grades est tout à fait de former leurs jeunes gens, et d'être instruit, à force d'espionnage, de tout ce qui se passe. Les supérieurs cherchent à obtenir de leurs inférieurs des actes diplomatiques, des documents, des titres originaux. Ils les voient toujours avec plaisir se livrer à toute sorte de trahisons, partie pour profiter eux-mêmes des secrets trahis, partie pour tenir ensuite les traîtres mêmes dans une crainte continuelle, en les menaçant de découvrir leur trahison s'ils venaient à se montrer revêches. Les illuminés de ces premiers grades sont élevés d'après les principes suivants :

» 1° L'illuminé qui veut arriver aux plus hauts grades doit être libre de toute religion ;

» 2° Le suicide est ordonné quand la vie devient pesante ou difficile ;

» 3° Le *but sanctifie les moyens;* le bien de l'Ordre justifie les calomnies, les empoisonnements, les meurtres, les parjures, les trahisons, les rébellions ; bref, tout ce que les préjugés des hommes qualifient de crime ;

» 4° Il faut être plus soumis aux supérieurs de l'illuminisme qu'aux souverains ou magistrats qui gouvernent les peuples. Il faut sacrifier aux supérieurs honneur, fortune, vie.

» Il faut aussi que les souverains passent par les grades inférieurs de l'Ordre. Avons-nous une fois en Bavière six cents illuminés, personne n'est plus en état de nous résister. »

Ces théories firent un peu réfléchir la justice ; elle envoya quelques adeptes en exil. Enfin, le 11 août 1786, dans un moment où *Caton* Zwach se croyait à l'abri de toute recherche, les magistrats se transportèrent chez lui par ordre de l'Électeur ; d'autres en même temps et par le même ordre, firent une descente au château de Sanderdorf, appartenant à l'adepte *Annibal,* baron de Bassus. Le fruit de ces visites fut la découverte de ces lettres, de ces discours, règles, projets, statuts,

que l'on peut regarder comme les véritables archives des conjurés, et dont la cour de Bavière fit imprimer le recueil sous le titre d'*Écrits originaux de l'ordre de la secte des illuminés*. La conspiration de Weishaupt parut alors si monstrueuse, qu'on ne put concevoir comment toute la scélératesse humaine avait suffi pour s'y prêter. Aucun des conjurés ne nia la véracité et l'authenticité de tous ces écrits. Leur seule ressource fut de se récrier sur la prétendue violation du secret domestique.

La cour de Bavière n'avait pas rendu ces preuves si publiques pour sa justification seule. La conspiration s'étendait sous tous les autels, sous tous les trônes, sous tous les empires. L'Électeur envoya un exemplaire des *Écrits originaux* à toutes les puissances de l'Europe. Les réponses des ministres constatèrent que l'envoi et l'avis avaient été reçus. La monstruosité de ces complots les fit généralement regarder comme chimériques. Grâce à l'imbécilité ou à la complicité des grands et des ministres, la politique suivit son train d'insouciance et de faiblesse. Un grand nombre des petits princes de la Confédération Germanique étaient sur la liste des conjurés. On y remarquait Louis-Ernest de Saxe-Gotha, sous le nom de *Timoléon*. Nous avons déjà mentionné Ferdinand, duc de Brunswick, appelé *Aaron*. La conduite de ce dernier, pendant la Révolution française, a toujours paru énigmatique. La *Biographie universelle* de Michaud, qui n'est pas suspecte à cet égard, et qui ne croit en aucune façon à la trahison de Brunswick, apprécie ainsi sa campagne de France :

« Le duc de Brunswick était alors, par son expérience et sa réputation militaire, au-dessus de tous les généraux connus. Dès qu'il fut question de guerre, tous les regards se portèrent sur lui et la victoire sembla ne devoir appartenir qu'à la cause qu'il allait défendre. C'est cependant depuis cette époque que les fautes les plus évidentes, les revers plus étonnants ont effacé la gloire de quarante ans de travaux. »

Le duc de Brunswick commandait une armée considérable ; il n'avait en face de lui qu'une armée démoralisée, incapable de résister à un choc violent et bien dirigé. Jemmappes et Valmy ont arraché des cris d'enthousiasme aux révolutionnaires. Les militaires savent que ces engagements là n'ont rien eu de

sérieux. Ces circonstances font supposer entre le duc de Brunswick et les Jacobins de Paris une entente que les contemporains étaient loin de soupçonner.

L'illuminisme s'est bien vite greffé sur la Franc-Maçonnerie française. Dès l'année 1782, *Philon* Knigge et Weishaupt avaient formé le projet d'agréger à leur illuminisme la nation française; mais ils ne voulaient pas trop s'aventurer chez ce peuple, dont ils craignaient une explosion prématurée. Cependant il existait déjà quelques adeptes dans le centre du royaume. Plusieurs avaient été admis aux secrets de Knigge, lors de l'assemblée de Wilhemsbad. Dès la même année, Dietkirch, ce maire de Strasbourg, qui devint en Alsace l'émule de Robespierre, se trouvait déjà sur la liste des Frères. Ils avaient un adepte bien plus important dans la personne de Mirabeau. Comment un homme flétri par la justice et par la conscience publique, a-t-il été chargé de représenter la France à Berlin, dans une mission secrète ? Le malheureux Louis XVI ne l'envoyait pas là pour conspirer contre la France. Il fit immédiatement connaissance avec tous les chefs de l'illuminisme et fut initié aux derniers mystères par un nommé Mauvillon, élève de Knigge et professeur au collége Carolin. Au reste il connaissait déjà toutes les ressources des loges Maçonniques en France ; il sut apprécier celles que le génie Weishaupt y avait ajoutées pour les révolutions.

De retour en France, il commença par introduire lui-même les nouveaux mystères dans sa loge des *Philalèthes ;* son premier collègue fut l'abbé de Périgord, le fameux Talleyrand. Mirabeau crut que le moment était venu d'*illuminer* les loges Maçonniques de France. L'aréopage de Weishaupt fut de cet avis et il députa *Amélius* Bode et Guillaume, baron de Busche.

Les circonstances étaient favorables. Voici quel était l'état de la Maçonnerie en France. La première loge, appelée le *Grand-Orient,* était moins une loge que la réunion de toutes les loges regulières du royaume, représentées par leurs députés. C'était en quelque sorte le grand parlement Maçonnique, ayant ses quatre chambres, dont la reunion formait la grande loge du conseil, où tout ce qui avait rapport aux interêts de l'Ordre se décidait en dernier ressort.

A l'arrivée des députés illuminés, le Grand-Maître était le duc d'Orléans, premier prince du sang ! En France seulement, dès l'année 1787, la correspondance ne nous montre pas moins de 28 villes ayant des loges régulières sous les ordres de ce Grand-Maître. Dans Paris seulement il y en avait dès lors 81 : il y en avait seize à Lyon, sept à Bordeaux, cinq à Nantes, six à Marseille, dix à Montpellier, dix à Toulouse, etc. Le même tableau des correspondances, imprimé pour l'usage des Frères, nous montre, dirigées par le même Grand-Maître, et recevant leurs instructions du *Grand-Orient* de Paris, les loges de Chambéry, de Locle, en Suisse, de Bruxelles, de Cologne, de Spa, de Liége, de Léopold, de Varsovie, de Saint-Pétersbourg, de Moscou, etc. Il y avait encore sous le Grand-Orient une loge à Paris, plus spécialement chargée de la correspondance étrangère, et appelée loge des *Amis réunis*. La loge des *Neuf sœurs* comptait parmi ses membres, Brissot, Garat, Lacépède, Bailly, Camille Desmoulins, Cérutti, Fourcoy, Danton, Lalande, Chénier, Lamettrie, Champfort, Rabaud Saint-Etienne, Pétion, Groupil de Préfeln, Sieyès, etc. La loge de *la Candeur* proclamait déjà le droit de l'instruction par la bouche de Lafayette et de Lameth : elle comptait le marquis de Montesquiou, Custine, Laclos, Syllery, Guillotin, etc.

4e ANNEXE.

Note supplémentaire sur l'ouvrage de M. Barruel.

Cet ouvrage, dont nous venons de parler, parut à Londres en 1798. Traduit en plusieurs langues et réimprimé un grand nombre de fois, il fit une profonde sensation dans toute l'Europe et spécialement en Angleterre. A la suite de la publication de cet ouvrage, un bill du Parlement, du 12 juillet 1799, défendit d'ériger de nouvelles loges et ne permit à celles qui existaient de continuer leur existence que sous la condition de faire enregistrer au greffe de la justice de paix le titre distinctif et le local de la loge, l'époque de ses réunions, le nom et le signalement de ses membres. Le bill exigea en outre que cette déclaration fut renouvelée au mois de mars de chaque année. Le F. Thory avoue qu'à cause des fâcheuses impressions que le bill du Parlement et l'ouvrage de M. Barruel avaient laissées dans les esprits, la Franc-Maçonnerie anglaise fut tellement découragée qu'elle ne reprit vie que six années après, en 1805 (1).

La même sensation fut produite en Hollande. La loge

(1) *Acta Latomorum*, ou Chronologie et histoire de la Franc-Maçonnerie, Paris 1815, t. I, p. 203 et 223.

d'Amsterdam promit un prix de cinquante ducats à l'auteur qui réfuterait le mieux l'ouvrage de M. Barruel. Mais personne ne se crut de force à lutter contre un tel antagoniste, et l'arène resta vide. Ce ne fut qu'en 1839 qu'un Maçon français, le F. Des Etangs, publia une brochure intitulée : *La Franche-Maçonnerie justifiée de toutes les calomnies répandues contre elle, ou Réfutation du livre de l'abbé Barruel contre les Francs-Maçons.* Mais l'auteur s'y prit d'une manière peu sérieuse. Au lieu de justifier son Ordre des accusations dont M. Barruel l'accable, il emploie une partie de sa brochure à injurier grossièrement son adversaire, et l'autre partie à chanter, sur un ton grotesquement lyrique, toutes les belles qualités, toutes les sublimes vertus et tous les hauts faits que sa plantureuse imagination peut inventer pour en gratifier la secte. Afin de donner une idée de la façon dont le F. Des Etangs procéda, nous citerons quelques lignes que nous empruntons au journal maçonnique *le Globe* (t. I, p. 194).

Après avoir annoncé à ses lecteurs qu'il avait à combattre les monstres du fanatisme et de la superstition, notre auteur s'écrie : « Mais qu'est-ce que le fanatisme, » qu'est-ce que la superstition ? Hélas ! mes Frères, » je ne sais quel trouble et quel effroi cette seule » question excite en tout mon être ! Les dépeindre, » c'est déjà s'exposer à leurs fureurs. Les nommer » seulement, c'est les attirer sur ses pas. Toutefois, » avant que de répondre, ne devrions-nous pas voiler » le sanctuaire et cacher le nom de l'Éternel, que ces » mots souillent et déshonorent ?

» Le fanatisme et la superstition sont des monstres
» nés de ce qu'il y a de plus stupide au monde. Le
» fanatisme et la superstition sont deux monstres à
» cent têtes, à mille têtes renaissantes, toujours affa-
» mées, qui repandent partout le poison et la flamme,
» qui dévorent les hommes, les générations et qui ont
» creusé sur la terre un gouffre éternellement ouvert
» pour engloutir encore des générations nouvelles ! Ah !
» mes Frères, en vain votre esprit s'épuiserait à faire
» le calcul des maux qu'ils ont causés, à mesurer les
» larmes et le sang qu'ils ont fait répandre ; vous tom-
» beriez de lassitude avant que d'avoir pu compter la
» moitié de leurs victimes..... Cependant, ajoute-t-il,
» il y a encore espoir de salut, il est encore des armes
» dont on puisse se servir contre l'ennemi. Eclairez les
» hommes, enseignez la vérité. Aux lumières joignez les
» vertus, et l'univers est sauvé. L'histoire sera votre
» auxiliaire : elle parle du haut de soixante siècles de
» malheurs ; elle parlera pour vous. »

Après avoir dépeint, comme l'effet de la superstition et du fanatisme, « les villes détruites, les peuples massacrés, les champs engraissés de cadavres et les montagnes dégouttantes de sang humain, » il se tourne vers la Maçonnerie. « *La Franche-Maçonnerie,* » dit-il d'une voix roucoulante, « j'ai nommé d'un seul mot le remède au fanatisme et à la superstition ! » — Nous regrettons de ne pouvoir publier ici toutes les belles choses que notre auteur rapporte et de la Franc-Maçonnerie et des Francs-Maçons. Pour lui le Franc-Maçon est le zélateur de la justice, une espèce de chevalier de l'humanité, de

conservateur du feu sacré de la vertu. Pour lui, « la Franc-Maçonnerie est une espèce de génie tutélaire chargé du soin du salut des nations ; elle est l'association des hommes de bien de tous les pays ; elle est l'art de gouverner les hommes par la science et la probité ; elle est l'ordre et la vérité dans toutes choses, la haine de tous les vices et l'amour de toutes les vertus ; elle est le calme dans les tempêtes, le fanal dans les naufrages, la consolation dans l'infortune, l'antidote contre toutes les sortes de tyrannies du fanatisme et des superstitions. Voilà l'image fidèle de la Maçonnerie. Cependant un audacieux est venu qui s'est chargé de représenter à lui seul tout son parti, de récapituler, dans un livre qu'il a publié, tous les mensonges que les temps passés et présents avaient pu inventer contre la *philosophie* et les *philosophes*, contre la *Franc-Maçonnerie* et les *Francs-Maçons*, contre la *révolution* et ceux qui l'avaient faite. Et cet homme s'appelait *Barruel.* »

Telle est la rapsodie déclamatoire du dissertateur qui s'était chargé, comme le titre de sa brochure le porte, de la réfutation du livre de M. Barruel contre les Francs-Maçons. Ce qui n'empêche pas le journal *le Globe* de dire de ce long factum qui ne contient aucune raison solide, que, « de tous les ouvrages qui ont été publiés sur la Franc-Maçonnerie, il n'en est pas de plus grave et de plus conforme à la vérité historique. »

Nous aussi, mais dans un autre sens, nous affirmons qu'il n'en est pas de plus grave et de plus conforme à la tradition historique : car tous les ouvrages maçonniques sont également et déclamatoires, et faux et mensongers.

Cependant, il faut en convenir, les écrivains maçonniques ne le sont nulle part davantage que lorsqu'ils veulent venger leur Ordre des contradictions d'un profane. Alors, pour cacher la faiblesse de la cause qu'ils défendent, ils crient haut et ferme ; l'on dirait qu'ils crachent foudre et parlent tonnerre. Après quoi ils finissent par un dithyrambe en l'honneur de la victoire qu'ils s'adjugent avec un parfait amour-propre.

Nous en avons eu dernièrement encore un exemple : Mgr Plantier, Évêque de Nîmes, avait plus ou moins attaqué la Franc-Maçonnerie dans une protestation qu'il avait adressée au ministre des cultes, M. de Persigny, au sujet d'une circulaire qui avait mis sur la même ligne la société de St-Vincent de Paul et la secte maçonnique. Un Maçon de Marseille publia une réponse à Mgr Plantier dans laquelle, dit le F. Rebold, IL FLAGELLE RÉELLEMENT SON ÉMINENCE, et pour preuve il cite la tirade suivante qui termine la réponse :

« Savez-vous ce que nous sommes et ce que vous êtes :
» Je vais vous le dire :
» Nous sommes des hommes réunis dans une immense association pour nous instruire, nous moraliser, nous améliorer. Nous admettons parmi nous tous les hommes, quels que soient leur rang, leur patrie, leur couleur, leur religion ; nous respectons toutes les croyances sincères ;
» Vous, vous êtes les partisans de l'intolérance et du fanatisme, vous êtes les enfants de Dominique et de Loyola.
» Vous tuez la pensée,
» Nous sommes des libres-penseurs.
» Vous êtes ceux du passé,
» Nous sommes de l'avenir.
» Vous êtes des cadavres,
» Nous sommes des vivants.

» Vous avez fait un Dieu mauvais, injuste, implacable.
» Nous croyons en un Dieu bon, juste, miséricordieux.
» Vous voyez qu'il n'y a rien de commun entre nous, et que votre colère doit s'apaiser devant cette déclaration. »

De tous les écrivains qui ont attaqué la Franc-Maçonnerie, nous sommes les seuls qui n'aient pas été honorés par quelques bordées d'injures. Nous citons les Maçons eux-mêmes. Ils n'ont pas osé tirer sur leurs propres troupes.

5e ANNEXE.

ORGANISATION DE LA FRANC-MAÇONNERIE EN AUTRICHE (1).

§ 1.

ÉRECTION D'UNE LOGE-MÈRE, SOUS LE VOCABLE *Humanitas*, A VIENNE, LE 28 DÉCEMBRE 1869.

(Extrait du journal *Freimaurer-Zeitung*, du 22 janvier 1870.)

Après de longs débats avec les autorités, cette Société a enfin pu se constituer le 28 Décembre dernier. Elle est composée aujourd'hui de 57 membres. Sa première assemblée a eu lieu dans la grande salle de l'Académie de commerce. A cette fête, d'où datera probablement l'ère de la renaissance de *l'art royal* dans l'empire d'Autriche, assistaient des députés d'Oedenbourg, de Témeswar, de Francfort, etc.

Le F. J. Schneeberger (Arthur Storch), qui jusqu'à présent avait été à la tête du comité de constitution, fut nommé président par acclamation. Le F. Ennemoser (1er surveillant) lui adressa, au nom de tous les frères, de chaleureux remerciments pour les services empressés, actifs et constants, qu'il avait rendus à la Franc-Maçonnerie en Autriche.

(1) L'impression de cette brochure touchait à sa fin lorsque nous reçûmes d'un de nos correspondants d'Allemagne l'extrait du Journal maçonnique de Leipzig *(Frimaurer Zeitung)*. Nous nous empressons de publier ce grave document. On y verra une fois de plus que c'est avec raison qu'on attache, de nos jours, une extrême importance à la question maçonnique.
(Note de l'Auteur.)

On remarque avec plaisir que le gouvernement n'avait pas envoyé des délégués pour assister à cette réunion générale. On aurait cependant tort d'en conclure que l'érection des loges est déjà généralement autorisée.

Après la séance, on se rendit à l'hôtel Richard, où un banquet eut lieu. Tout se fit d'après le rite maçonnique, bien que les Frères ne fussent pas en tenue. Voici dans quels termes le président Schneeberger porta un toast au souverain :

« Mes Frères, il existe parmi les Maçons une ancienne et respectable coutume de porter dans nos banquets une série de toasts d'après certaines formes qui sont prescrites dans le rituel afin d'empêcher qu'on ne s'écarte de l'esprit maçonnique.

» Conformément à l'ancien usage, le premier toast s'adresse au Souverain. Quoiqu'il ne nous soit pas permis d'observer les formes du rituel, nous pouvons cependant nous livrer aux travaux de l'*art royal*, grâce à la sanction que Sa Majesté Apostolique, notre Empereur et Roi, a donnée le 15 mai 1867, à la loi sur les sociétés.

» Que notre illustre monarque, PERSONNELLEMENT, n'est pas un obstacle à l'érection des loges, se déduit de ce que le ministère Hongrois laisse les Frères ériger, en toute liberté, des loges qui acceptent les statuts de celle qui existe à Pesth sous le titre d'*Union dans la Patrie*. Or, comme nous devons raisonnablement supposer, d'un côté, que les hommes qui sont à la tête du gouvernement Hongrois ne sont pas moins loyaux que leurs collègues d'en deça de la Leitha, et d'un autre côté, que ceux-ci ne sont pas moins empressés à se conformer en tout aux intentions de leur monarque que ceux d'au delà de la Leitha, on est porté à en conclure, ainsi que je viens de le dire, que Sa Majesté Apostolique, notre Empereur et Roi, est à notre égard plein de sentiments de tolérance, bien qu'il y aurait de la témérité à voir en lui un protecteur de l'*art royal*.

» Par conséquent, mes Frères, non seulement parce que notre réglement le prescrit, mais aussi parce que cela s'harmonise avec les idées que nous nous formons de Sa Majesté et avec tous les sentiments dont nous sommes animés pour elle, nous pouvons, avec des accents de joie, porter :

» *Notre premier toast, notre feu le plus vif :* A sa Majesté François-Joseph, notre Empereur et Roi constitutionnel !

» *Notre second feu :* Aux ministres de sa Majesté d'au delà de la Leitha !

» *Notre troisième feu :* A un ministère de l'avenir d'en déça de la Leitha, qui soit tolérant dans le sens où nous l'entendons !

» Debout, mes Frères !!!

» La loge *Humanitas* est autorisée à ériger partout, en se conformant aux statuts, des loges d'affiliation. Plusieurs sont déjà en voie de se former. Par ce moyen nous atteindrons le but de nos statuts, qui est de réunir dans une masse compacte tous les Maçons qui sont à présent éparpillés sur la surface de l'Autriche. »

Ont été invités à la fête d'ouverture de la *Humanitas*, en qualité de membres honoraires, les personnes suivantes :

Buecke, de Hambourg ;
Clarke, Hyde Esq., de Londres ;
Feustel, de Baireuth ;
Findel, publiciste à Leipzig ;
Frapoli, député au Parlement d'Italie (Grand-Maître du *Grand-Orient* d'Italie) ;
Gelpke, professeur à Berne ;
Gardon-Riche, publiciste à Paris ;
Helm, à Constantinople ;
Hayère, à Paris ;
Lichtenstein, publiciste, à Pesth ;
Pulszki, député au Rejchstag, à Pesth (1) ;
Rodocannachi, à Galata ;
Reimann, à Témeswar ;
Schleter, à Leipzig ;
Sennemann, propriétaire du *Francfurter-Zeitung* ;

(1) En juin 1869, « Pulszki fut élu Vénérable de la loge l'*Union dans la Patrie*, et le général Klapka, Maître honoraire. » (Le *Monde maçonnique,* Juillet 1869). Pulszki vient d'être nommé Grand-Maitre.

Thiering, à Oedenbourg ;
Warnatz, à Dresde ;
Zille, publiciste à Leipzig.

§ II.

Érection d'une loge a Pesth, en 1868. — Correspondance a ce sujet entre le principal fondateur de la loge et le ministère Hongrois. — Statuts de cette loge.

(Extrait du journal maçonnique de Leipzig *Freimaurer-Zeitung*, du 27 Mars et 26 Septembre 1868, et du 27 Mars 1869.)

Le F. Lewis, représentant la Maçonnerie à Pesth, afin de se conformer à la loi sur les sociétés et réunions, fit connaître au magistrat de cette ville qu'il avait établi une société, et en exhibait les statuts généraux. Le magistrat fit part de l'affaire au ministre de l'intérieur, le baron Bela-Winckheim. Celui-ci répondit, le 2 août 1868, qu'en principe il n'avait rien à objecter contre les statuts, mais qu'il fallait :

1° Indiquer dans les statuts le siége de la loge et nommer celui qui serait chargé d'en représenter les chefs vis-à-vis du gouvernement ;

2° Mentionner explicitement dans les statuts que les membres de la société ne s'astreignent à obéir au chef que dans les limites de la loi ;

3° Déterminer les épreuves qu'on fait subir aux récipiendaires ;

4° Circonstancier les fêtes funèbres ;

5° Ces changements étant faits, remettre trois exemplaires des statuts corrigés au magistrat qui jugera s'il y a d'autres points à discuter et ensuite enverra le tout au ministère.

Ceux que la chose intéressait ayant reçu communication des demandes du ministère, s'empressèrent de modifier les statuts, et lui firent parvenir, par l'intermédiaire du magistrat, les trois exemplaires requis.

Les réponses furent jugées satisfaisantes et la loge continua sous le titre de l'*Union dans la Patrie*.

Rien ne prouve mieux l'esprit mensonger et la profonde

hypocrisie de la secte maçonnique que les statuts de la loge de Pesth, tels qu'ils ont été exhibés au magistrat de la commune et au ministère de l'intérieur d'au delà de la Leitha. Nous les reproduisons ici d'après le N° du 27 mars 1869 du journal de Leipzig, auquel nous avons emprunté le paragraphe Ier :

STATUTS GÉNÉRAUX

DE LA LOGE *l'Union dans la Patrie*, A PESTH.

A. — **But.**

1. Le but de la société maçonnique est de faire progresser et protéger l'humanité.

2. Cette société regarde comme moyen d'atteindre ce but, l'instruction reciproque des membres sur les intérêts les plus graves et les plus saints de l'humanité, l'excitation mutuelle à la connaissance de soi-même et sa propre amélioration, une philantropie active, les innocentes jouissances de la société, chacun y contribuant pour sa part.

3. *Sous le rapport local,* la Franc-Maçonnerie tend à ce que chaque homme soit un bon citoyen, un bon père de famille, un bon voisin ; elle enseigne les devoirs de la vie ; le Maçon traite sa famille avec douceur, aide son prochain, comprime ses passions et s'efforce de corriger les défauts de ses semblables par des paroles douces et convaincantes.

4. *Sous le rapport national,* le Maçon tend à augmenter et à maintenir le *bien, l'honneur* et l'*union* de toutes les nations qui composent sa patrie ; il aime sa patrie et il l'honore, et, quand il le faut, il expose pour elle sa vie et sa fortune.

B. — **Devoirs.**

1. Quiconque veut devenir membre de l'ordre, doit observer et se rappeler continuellement trois devoirs capitaux, savoir à l'égard de *Dieu,* à l'égard du *prochain* et à l'égard de *soi-même.*

a.) A l'égard de Dieu, en honorant, avec une crainte respectueuse, son nom, en le regardant comme le souverain bien, pour invoquer son secours dans un but louable et demander sa protection dans ce qu'il entreprend avec une bonne intention.

b.) A l'égard du prochain, en ce qu'il le considère comme ayant droit de participer aux bénédictions de la Providence, et qu'il lui rend les mêmes services qu'étant dans une position semblable, il serait en droit d'attendre de sa part.

c.) A l'égard de soi-même, en ce qu'il n'abuse pas des nobles dons de la Providence, qu'il n'affaiblisse pas ses facultés intellectuelles par une vie désordonnée et qu'il ne dégrade, par l'incontinence, ni son état ni sa vocation.

2. Le Maçon doit être dans l'État un sujet tranquille et paisible, *fidèle à son Roi et bien disposé envers sa patrie.* Il ne peut favoriser ni provoquer l'anarchie, la trahison et le soulèvement, mais il doit se soumettre volontairement à l'autorité légale de l'État et se ranger d'après les prescriptions du gouvernement sous lequel il vit, en prêtant obéissance aux lois qui le protègent et en ne manquant jamais à la soumission et à la fidelité qu'il doit au pays.

3. Le Maçon doit supporter avec soumission les charges que l'État lui impose; dans le danger il doit aider l'État au prix de ses biens et de son sang, et ne jamais cesser d'être fidèle à son roi et à sa patrie.

4. Le Maçon doit être un homme secourable et plein de charité; il ne peut rester impassible quand il voit son prochain dans le besoin lorsqu'il est en état de l'aider; sa bienfaisance et sa charité s'étendront à tous : car ces vertus ont été toujours et partout les qualités caractéristiques du Maçon.

5. Le Maçon, quand l'occasion se présente, contribuera à la formation et à l'éducation de la jeunesse, afin de jeter dans les cœurs, dès le bas âge, le germe de l'amour de Dieu et de la patrie.

6. Quiconque présente à l'admission un candidat, doit s'en porter garant, et attester qu'il le reconnaît pour un homme disposé à remplir les devoirs susmentionnés et que sa conduite est irréprochable.

7. Tout Maçon écoutera son préposé et se conduira exactement d'après les prescriptions de l'ordre.

8. L'accès de la loge ne sera accordé qu'à ceux qui, d'après les statuts, y ont droit.

9. Aucune discussion sur des affaires politiques et religieuses

n'est permise dans la loge. Le contrevenant sera averti par le président, et, s'il ne se corrige pas, il sera exclu de la loge.

10. Le Maçon gardera dans la loge les convenances requises, afin de ne pas troubler l'union.

11. Quiconque admet les principes fondamentaux susdits, peut, après avoir subi les épreuves requises, être admis dans l'ordre. Alors le président adresse au récipiendaire les paroles suivantes :

« Monsieur, en cas que nous fussions accusés de souffrir parmi nous quelque chose contre Dieu et la religion, contre le Roi ou la patrie, contre les principes des hommes honnêtes et vertueux, dès à présent je vous déclare sur ma parole d'honneur et sur celle de la loge, qu'il n'en est pas ainsi.

» Respect sincère envers l'Être suprême, obéissance à l'autorité et aux lois, amour envers le prochain, fidélité et activité dans notre état, tempérance et philantropie, patience et courage dans la souffrance, répression de tout orgueil dans la prospérité, tels sont les vertus qu'on exige de tout homme qui veut devenir Maçon, tels sont les devoirs qu'on lui impose. C'est pourquoi nous exigeons de tout Frère de loge qu'il ait de la force pour supporter les difficultés et les peines, et qu'il soit disposé à renoncer généreusement au repos et aux jouissances quand le bien de ses semblables l'exige. »

12. La loge est tenue à célébrer les fêtes suivantes :

1. La fête de Saint-Jean.
2. La fête de la fondation de la loge.
3. La fête funéraire.
4. La fête du patron du pays.
1. La fête de l'anniversaire de la naissance du roi.

13. La loge est obligée à faire connaître, chaque année, à l'autorité une liste complète de ses membres, avec le nom du Maître qui préside.

Pesth, en Juillet 1868.

Il est impossible d'entasser plus de contre-vérités dans les matières les plus graves et sur un ton plus hypocrite. Nous

renvoyons nos lecteurs aux pages 11-29 de cette brochure, où il est démontré, par les aveux de la Franc-Maçonnerie elle-même, que ses détestables principes, en fait de religion, de morale et de politique, sont les antipodes de ceux que la loge de Pesth a exhibés au magistrat et au ministre Bela-Winckheim.

Nouvelle preuve, répétons-nous, que ce n'est pas à tort qu'on attache de nos jours un souverain intérêt à la question maçonnique.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNEXES.

Ouvrages du même Auteur :

La Franc-Maçonnerie soumise à la publicité à l'aide de documents authentiques, deux volumes in-8°, 2e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. — Prix, 7 fr.

La bienfaisance maçonnique, brochure in-8°. — Prix : fr. 0-60.

Attentats de la Franc-Maçonnerie à l'ordre social. — Brochure in-8°, de 140 p. — Prix, fr. 1-25.

Een bezoek in de Francs-Maçons-Logien, 4e édition. — Prix : fr. 0-30.

De Francs-Maçons-Winkel, 2e édition. — Prix : fr. 0-30.

Une Erreur judiciaire. — Prix : fr. 0-50.

Een merkweerdig Proces. — Prix : fr. 0-50.



